

98^e rapport de gestion et comptes annuels



2019

Sommaire

	PAGES
■ Organes de la Caisse et expert	2
■ Vue d'ensemble de l'exercice 2019	3
■ Introduction	4
■ Evolution des effectifs et autres statistiques	6
■ Bilan au 31 décembre 2019	20
■ Compte d'exploitation au 31 décembre 2019	22
■ Annexe aux comptes	24
1. Bases et organisation	24
2. Membres actifs et pensionnés	26
3. Nature de l'application du but de la Caisse	27
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	28
5. Couverture des risques	29
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	37
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	46
8. Autorité de surveillance	48
9. Autres informations relatives à la situation financière	49
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	49
■ Rapport de l'expert	50
■ Rapport de l'organe de révision	52

Organes de la Caisse et expert

Comité

Représentants des employeurs

Présidence

M. David Théoduloz
Economiste, Veysonnaz

M. Patrick Fournier
Economiste, Sion

M. Pascal Kuchen
Directeur Copré, Courgevax

M. Franz Michlig
Ancien Chef du service des ressources humaines
de l'Etat du Valais, retraité, Ried-Brigue

M. Damien Revaz
Avocat, St-Maurice

Représentants des assurés

Vice-présidence

M. Denis Varrin, Professeur, Miège

M. Roland Crettaz
Chef de la section personnel, administration,
finances du service de la mobilité, Ollon

M. Gérald Duc
Enseignant, Sierre

M. Philippe Duc
Police judiciaire, Chermignon

M. Léonard Farquet
Economiste, Caisse Cantonale de Compensation, Erde

Gestion

M. Patrice Vernier, directeur
M. Guy Barbey, directeur-adjoint

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA

Expert agréé

Prevanto SA

Adresse de la Caisse

Rue du Chanoine Berchtold 30, CP 315 – 1951 Sion
Téléphone: 027 606 29 50
Fax: 027 606 29 54
Site internet: www.cpval.ch

Vue d'ensemble de l'exercice 2019

	2019	2018	Variations 2018/2019
Nombre d'assurés actifs	11976	11787	+1.6%
Nombre de bénéficiaires de rentes (y.c. enfants)	6354	6034	+5.3%
Rapport démographique	1.88	1.95	
<hr/>			
Cotisations et apports ordinaires	228'591'800	221'869'600	+3.0%
Prestations d'entrée	53'513'400	58'224'700	-8.1%
Prestations			
– rentes et capitaux	-229'108'000	-214'354'200	+6.9%
– de sorties	-42'196'900	-39'289'200	+7.4%
– accession à la propriété et divorce	-10'126'100	-8'206'300	+23.4%
Frais d'administration et d'expertise	-2'815'100	-2'473'900	+13.8%
Cotisations au Fonds de garantie	-865'700	-728'200	+22.2%
<hr/>			
Résultat net des placements	475'015'300	-149'703'900	
Rendement net de la fortune (charges de placement incluses)	+11.44%	-3.38%	
<hr/>			
Résultat financier de l'exercice	471'008'600	-134'661'400	
Augmentation des engagements de prévoyance	-225'147'700	-134'116'600	
Dissolution (-)/Constitution (+) réserve fluctuations de valeurs	+245'800'000	-202'000'000	
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	+60'960	-66'778'900	
Pour le calcul du degré de couverture			
Fortune disponible (art. 44 OPP2)	4'609'803'000	4'136'775'000	+8.0%
Fortune disponible (art. 72b LPP)	4'148'003'000	3'920'775'000	+7.7%
<hr/>			
Engagements de prévoyance	5'548'008'000	5'320'841'000	+4.3%
Degré de couverture global			Degré initiaux (LPP 72b)
– selon art. 44 OPP2	83.1%	77.7%	76.7%
– selon art. 72b LPP	74.7%	73.7%	71.6%
Degré de couverture des actifs (72a LPP)	48.1%	45.5%	45.5%

Introduction

Un résultat de gestion de fortune parmi les trois meilleurs sur les 20 dernières années

Malgré beaucoup d'incertitudes liées à l'environnement macroéconomique, aux perspectives financières et aux tensions géopolitiques assez tendues, l'ensemble des places boursières ont bouclé 2019 avec de très bons résultats. CPVAL a donc entièrement profité de ce contexte pour réaliser une extraordinaire performance positive de 11,4%. Ce résultat a été obtenu essentiellement grâce à la tactique suivie par la Caisse de surpondérer les actions dans son portefeuille pour réaliser le troisième meilleur exercice sur les 20 dernières années. Il est par ailleurs important de constater que l'objectif long terme de performance de la Caisse, qui est d'atteindre 3,25% par année, est parfaitement atteint avec un rendement moyen de 3,59%.

Compte tenu de ce résultat et des contraintes actuarielles et de gestion de la Caisse, les capitaux d'épargne des assurés ont pu être crédités d'une rémunération de 4% au terme de l'année 2019. Même avec une légère reprise de l'inflation, ce niveau de rémunération permet de bien respecter les hypothèses du plan de prévoyance et de poursuivre les objectifs fixés.

Une situation financière en ligne avec le plan de financement de la Caisse

Dans cet environnement et en poursuivant sa gestion prudente de la Caisse, l'organe paritaire a décidé à fin décembre 2019 – dans une perspective à long terme – de baisser le taux technique de la Caisse de 3% à 2,5% par le biais de la dissolution de la provision créée à cet effet. Cela signifie que les engagements liés aux rentes prendront dorénavant davantage en considération des rendements en phase avec les réalités financières. Sur la base de ces résultats, le degré de couverture de la Caisse (rapport entre la fortune de la Caisse et les engagements) s'est accru pour repasser sur la barre des 80% à 83,1%. Pour rappel, les dispositions légales fédérales ont prévu pour les Caisses publiques en capitalisation partielle, comme c'est le cas pour CPVAL, d'atteindre l'objectif de 80% d'ici 2051. Cet excellent exercice a également permis d'augmenter la réserve de fluctuation de valeur d'environ CHF 246 mios à CHF 462 mios, ceci dans une optique d'équilibrer et lisser les résultats en cas d'exercices boursiers difficiles comme ce fut le cas en 2018. Le déficit garanti par l'Etat s'est quant à lui réduit d'environ CHF 246 mios.

Il est enfin également agréable de relever que la situation financière de CPVAL reste toujours bien équilibrée et en ligne avec le chemin de financement prévu pour les prochaines années à venir. Son cash-flow de prévoyance est encore excédentaire et ses provisions permettent de faire face à court terme aussi bien à la longévité qu'à l'augmentation de l'espérance de vie.

Prévoyance: un bon exercice avec une approche prudente du futur et des cash-flows équilibrés

D'un point de vue prévoyance, les cotisations encaissées ont représenté CHF 229 mios (Ponts AVS inclus) pour 11'976 assurés actifs et les prestations payées ont atteint CHF 229 mios pour 6'354 pensionnés. Le cash-flow de prévoyance (cotisations et apports de libre passage (CHF 282 mios) moins les prestations et les versements de libre passage (CHF 281 mios) reste encore équilibré cette année et dépasse les objectifs d'évolution prévus par l'expert.

Du côté des engagements, ceux-ci ont augmenté de CHF 225 mios contre CHF 134 mios en 2018. Le degré de couverture de la Caisse s'est renforcé de 6,1% pour atteindre 83,1% contre 77,7% à fin 2018. Le ratio Engagements des Actifs vs Réserve mathématique des Pensionnés se situe désormais à 47% contre 48%. Contre toute attente, la croissance des nouveaux affiliés en 2019 (1,6%) a légèrement dépassé l'objectif fixé de 1,5%. Le rapport démographique s'établit à 1,88.

Réforme de la prévoyance professionnelle de la fonction publique

La préparation de la future réforme structurelle de la Caisse était au centre des préoccupations et des travaux en 2019. Les nouvelles dispositions régissant la prévoyance professionnelle de la fonction publique valaisanne, notamment la mise en place des deux sous-Caisses de CPVAL vont entrer en vigueur au 1er janvier 2020.

Les organes dirigeants ont dû finaliser les concrétisations de divers thèmes tels que l'adaptation des logiciels informatiques de gestion des assurés, la scission des actifs mobiliers et immobiliers de la Caisse en deux portefeuilles distincts, la problématique de la garantie statique. Les règlements de prévoyance des deux Caisses, le règlement d'organisation et celui sur l'Assemblée des délégués ont été rédigés et ratifiés. L'organisation de la nouvelle Caisse et le fonctionnement des organes des Caisses respectives ont été discutés et mis en place. Les futurs membres des organes responsables ont été nommés et désignés, de sorte que la nouvelle CPVAL puisse fonctionner efficacement dès le 1er janvier 2020.

Pour ce qui a trait aux taux de conversion, le Comité a d'ores et déjà décidé que leurs baisses progressives sur 6 ans entreraient en vigueur dès septembre 2020 pour se terminer en août 2026. Les prestations de rentes seront donc calculées selon les taux actuellement en vigueur pour les mises à la retraite ayant lieu avant le 31.08.2020.

Il tient à cœur de CPVAL de poursuivre son effort de transparence et d'information. 2020 sera effective-

ment encore une année où l'information vis-à-vis de nos assurés sera importante de façon à leur permettre de comprendre les enjeux et les compensations qui ont été décidées.

L'administration CPVAL

Avec un effectif de 10 personnes représentant 8,2 unités complètes, CPVAL gère les engagements de 18'300 assurés (CHF 5,5mias), une fortune de CHF 4,6 mias et un parc immobilier de CHF 333 mios. Cette gestion occasionne un coût annuel par assuré de CHF 153.- (Coût qui se situe clairement en-dessous de la moyenne suisse). Les logiciels utilisés sont PEKA pour la gestion des assurés, Kendox pour l'archivage électronique et BDI pour la gestion de fortune du portefeuille.

Décisions du Comité en 2019

Le Comité de CPVAL s'est réuni à 10 reprises durant l'année. Les principales préoccupations concernaient :

- Problématiques liées au taux de conversion (début, durée, fin de la période transitoire, mode de dégression);
- Acceptation du Système de contrôle interne 2019;
- Maintien du taux technique à 3% pour 2018 et abaissement à 2,5% pour 2019;
- Mise en place des plans de prévoyance pour la CPF et la CPO (notamment les plans de cotisations à choix);

Décisions les plus importantes :

Placement de la fortune et gestion immobilière

- Approbation d'une gestion de fortune stratégique identique pour 2020/2021 pour les deux sous-Caisses CPF et CPO;
- Implémentation de diverses décisions d'investissements tactiques;
- Adjudication de mandats aux divers corps de métiers dans le cadre des constructions en cours;;
- Acquisition de l'immeuble administratif « Topaze » au centre de Sion;
- Approbation de la charte ESG CPVAL;

Remerciements

Le Comité et la Direction remercient toutes les personnes qui s'investissent pour CPVAL, autant les membres de ses organes que ses collaborateurs. Elles ont une fois de plus fait la preuve de leur professionnalisme et de leur efficacité dans l'accomplissement des tâches destinées à mettre en œuvre la prévoyance professionnelle dans l'intérêt des employeurs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Nous remercions aussi les employeurs affiliés ainsi que nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs pour la qualité de leur collaboration et leur engagement professionnel.

Prévoyance

- Acceptation des nouveaux Règlements 2020 (Prévoyance CPF et CPO, Organisation, Assemblée des délégués, Direction);
- Acceptation des deux Directives d'application des mesures de compensation pour les CPF/CPO;
- Approbation des comptes et du rapport de gestion 2018;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des assurés actifs au 01.01.2020 de 4% pour l'année 2019 et pour les assurés sortant de la Caisse en 2020 à 1%;
- Décision de rétribuer les capitaux épargne des comptes de retraite anticipée des assurés actifs de 0% au 01.01.2020 pour l'année 2019;
- Décision de non adaptation des rentes pour 2020;
- Acceptation du budget administratif pour 2019;
- Acceptation du document sur l'intégrité et la loyauté des responsables ainsi que les modifications apportées à la charte d'Ethos pour exercer ses droits d'actionnaire dans l'intérêt de ses assurés.

La Direction

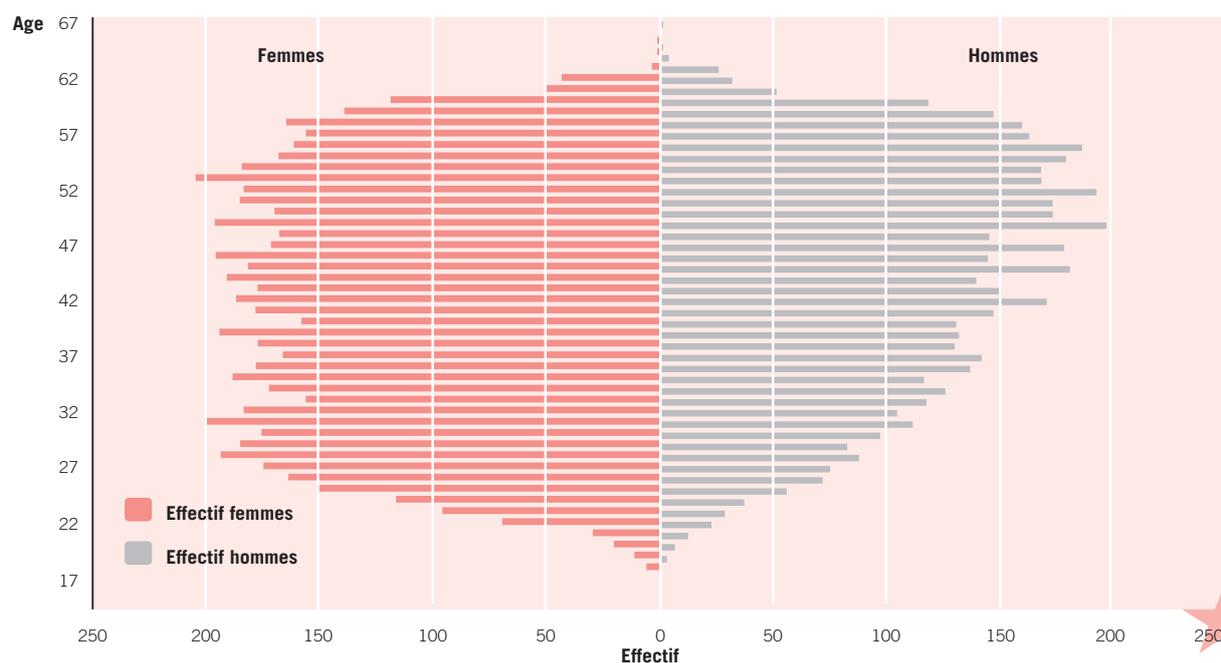
Evolution des effectifs et autres statistiques

Assurés par catégorie (Rapports de prévoyance)

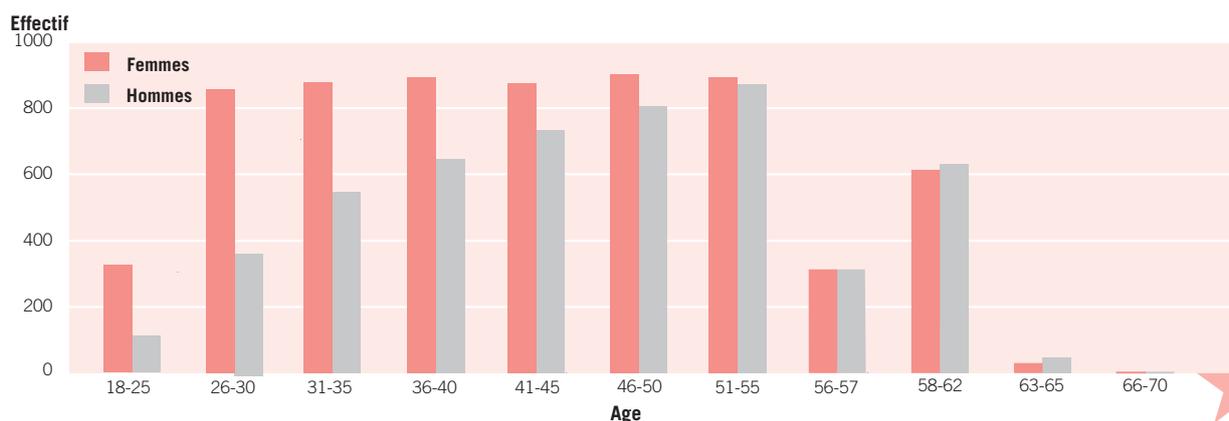
Catégorie	Age de retraite	Nombre		En % de l'effectif	
		2019	2018	2019	2018
1	62 ans	11'494	11'299	94.38%	94.25%
2	60 ans	648	652	5.32%	5.44%
4	62 ans	37	37	0.30%	0.31%
5	60 ans	0	0	0.00%	0.00%
Total		12'179	11'988	100,0%	100,0 %

Les catégories 1 et 4 prévoient un âge ordinaire de retraite fixé à 62 ans, les catégories 2 et 5 un âge ordinaire de retraite de 60 ans. La distinction entre les catégories 1/4 et 2/5 est nécessaire en fonction

de systèmes salariaux différents. Le total figurant ci-dessus représente le nombre de relations de prévoyance, supérieur de 203 unités au nombre d'assurés (cas de multi-activités).



Assurés par classes d'âge



Moyenne d'âge des assurés

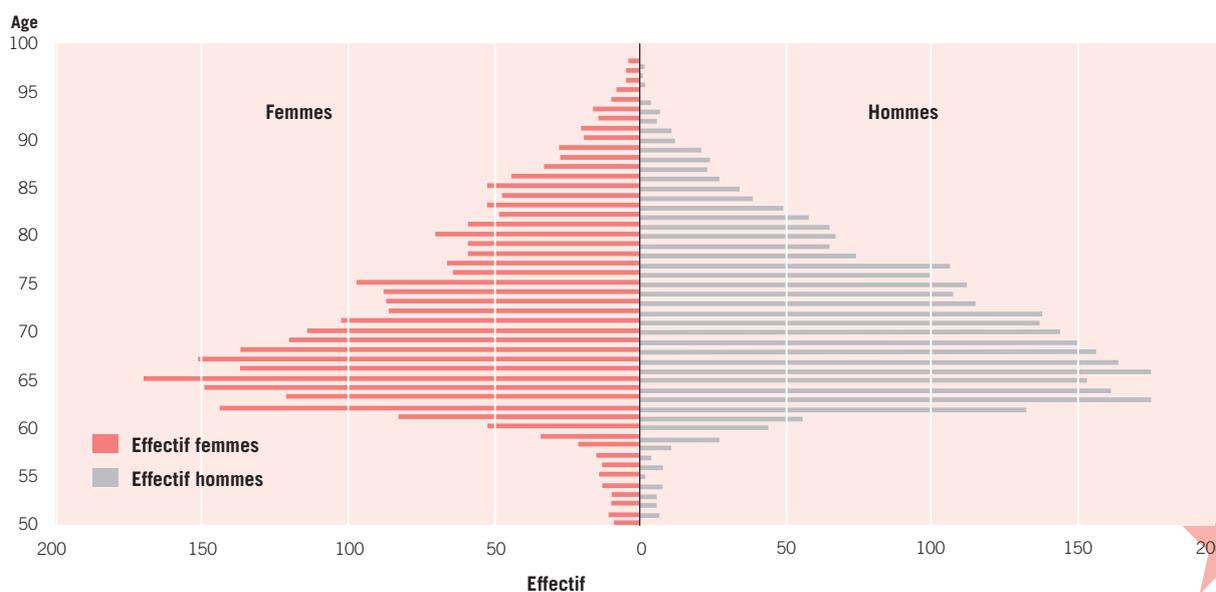
	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2018	45.56	42.52	43.85
2019	45.51	42.39	43.74

Bénéficiaires de rentes

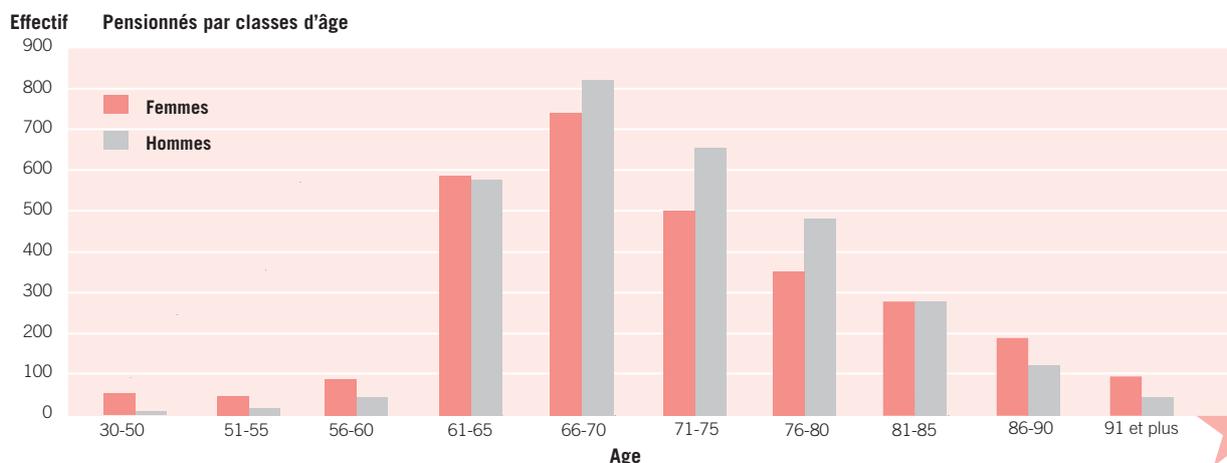
L'évolution constatée en 2019 de + 5.37% du nombre de bénéficiaires est plus marquée que celle de l'année précédente (+3,6%). Globalement sur les dix dernières années le nombre de bénéficiaire de rentes s'est développé sur un rythme annuel de 4,6%.

Le nombre total de bénéficiaires par catégories de rentes figure sous le chiffre 2.2 de l'annexe aux comptes.

Pyramide des âges des pensionnés



Pyramide des âges des pensionnés



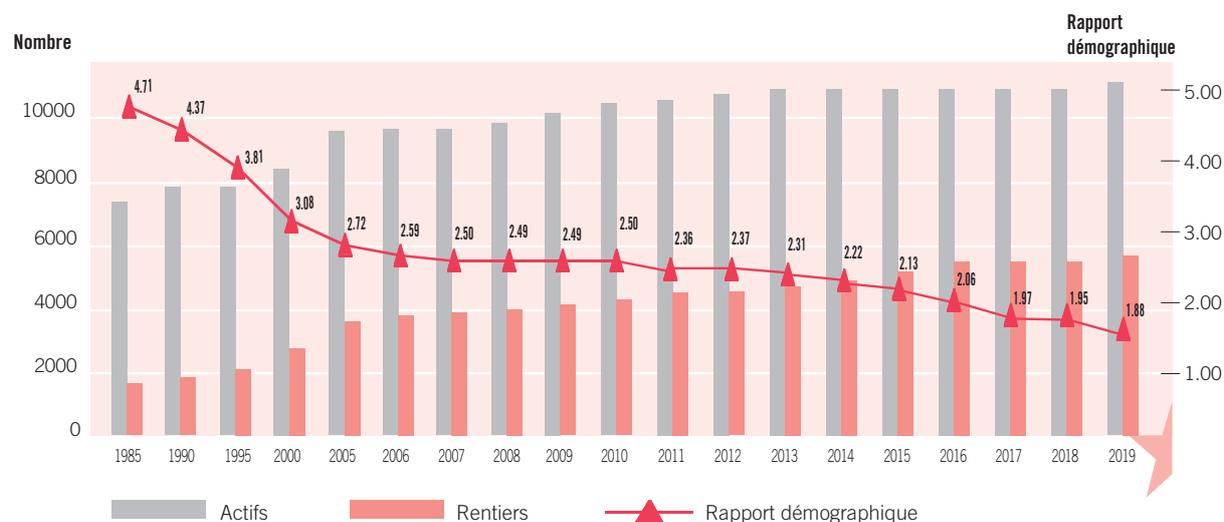
Moyenne d'âge des pensionnés

	Hommes	Femmes	Moyenne générale
2018	70.84	70.56	70.75
2019	72.00	71.77	71.89

Rapport démographique

Ce facteur indique le nombre d'assurés actifs par rapport aux bénéficiaires de rentes. Outre sa valeur statistique, ce facteur constitue pour la Caisse un élément de pilotage important. Il intervient en effet dans l'équilibre financier dont le maintien postule que les prestations sous forme de rentes soient constamment couvertes par les apports de cotisations.

L'augmentation continue des bénéficiaires de rentes par rapport à la progression des assurés actifs pèse sur l'évolution de cet indicateur dont la tendance baissière est régulière.



Autres renseignements statistiques

Traitements assurés	
Traitement assuré moyen	
Rentes de retraite projetées	
Rente de retraite projetée moyenne (H+F)	
Rentes assurées totales	
Rente assurée moyenne	

31.12.2019	31.12.2018	+ / - % 2019/2018
814'368'000	796'158'900	+2.3%
66'866	67'545	-1%
458'768'300	465'119'500	-1.3%
37'600	39'460	-4.5%
216'946'210	208'931'342	+3.6%
33'417	33'736	-1.9%

En l'absence de renchérissement, les salaires n'ont pas été indexés. La somme des traitements assurés évolue tout de même régulièrement à la hausse du fait de l'accroissement et vieillissement de l'effectif.

Tenant compte d'une rémunération des capitaux épargne de 3% accordée pour les années 2012 à 2014, 1% pour 2015; 2% pour 2016; 3,75% pour 2017; 1% pour 2018 et 4% pour 2019 la valeur moyenne des rentes de retraite projetées selon un taux d'intérêt futur hypothétique de 3%, affiche un léger fléchissement. Le taux de remplacement important des assurés sortant par des assurés plus jeunes explique en partie ce phénomène. La valeur moyenne des rentes servies demeure également stable.

Hypothèses liées au plan de financement

Les données figurant ci-après mettent en relation les valeurs des principales hypothèses liées à l'intro-

duction du plan en primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2012 avec les valeurs effectives enregistrées dès cette même date.

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS ACTIFS

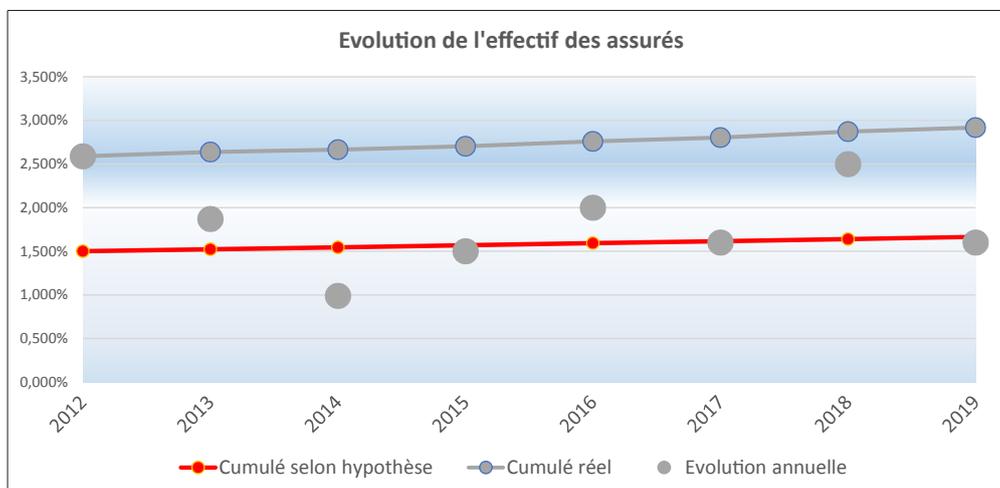
Hypothèse

1,5% jusqu'en 2016, 1% au-delà

Données effectives

2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019

	Annuel	Moyenne
2012	2.59%	2.59%
2013	1.87%	2.22%
2014	-1.00%	1.69%
2015	1.50%	1.64%
2016	2.00%	1.70%
2017	1.60%	1.69%
2018	2.50%	1.86%
2019	1.60%	1.83%



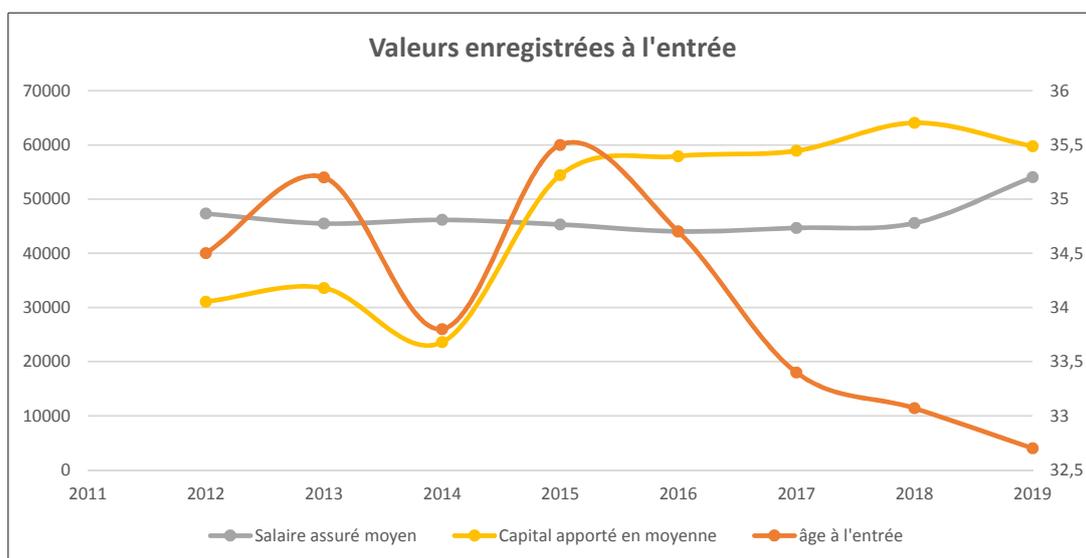
NOUVELLES AFFILIATIONS

Hypothèses

Age = 34 ans Salaire assuré = 47'000 PLP apportée = 40'000

Données effectives

	Age	Salaire assuré	PLP apportée
2012	34.5	47'314	31'070
2013	35.2	45'492	33'587
2014	33.8	46'160	23'590
2015	35.5	45'315	54'403
2016	34.7	44'034	57'915
2017	33.4	44'684	58'910
2018	33.0	45'570	64'063
2019	32.6	54'047	59'760



ADAPTATION DES SALAIRES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)

Inflation = 1% Adaptation salariale = 1% Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1%

Données effectives (*)

	Inflation	Inflation Cumulée	Indexation des salaires	Adaptation salariale cumulée selon modèle = 1%
Au 31.12.2012	-0.4%	-0.4%	0.0%	1.00%
Au 31.12.2013	0.0%	-0.4%	0.0%	2.01%
Au 31.12.2014	-0.3%	-0.7%	0.0%	3.03%
Au 31.12.2015	-1.3%	-2.0%	0.0%	4.06%
Au 31.12.2016	0.0%	-2.0%	0.0%	5.10%
Au 31.12.2017	0.8%	-1.2%	0.0%	6.15%
Au 31.12.2018	0.7%	-0.5%	0.0%	7.21%
Au 31.12.2019	0.1%	-0.4%	0.0%	8.29%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100, référence indice fin 2011 = 99.3%

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DES ASSURÉS ACTIFS

Hypothèse

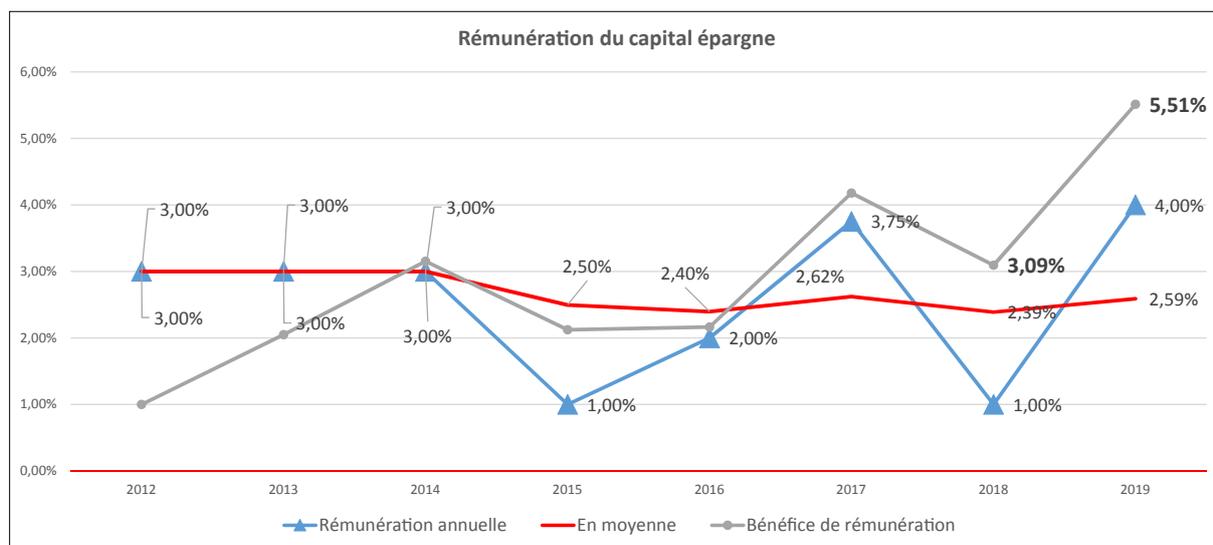
Intérêt annuel = 3%
Dès 2017 = 2,5%

Données effectives

2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019

Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
3.00%	1.5%
3.00%	1.75%
3.00%	1.75%
1.00%	1.25%
2.00%	1.00%
3.75%	1.00%
1.00%	1.00%
4.00%	1.00%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite. En conformité à la jurisprudence fédérale, dès 2016, le taux d'intérêt appliqué pour les situations de retraite et sortie au 31 décembre correspond à l'intérêt attribué pour l'année en cours.



Le bénéfice d'intérêt représente la différence entre l'intérêt qui aurait dû être crédité sur les capitaux épargne tenant compte de l'adaptation au renchérissement effective des bases salariales (qui est nulle depuis 2012 – pas d'indexation de l'échelle des traitements en phase d'absence de renchérissement) en regard des hypothèses

retenues pour l'objectif de prestation souhaité (soit 47% du salaire AVS). Une valeur positive - à fin 2019 de 5.5% en moyenne géométrique- signifie que les intérêts rémunérateurs effectivement attribués depuis 2012 représentent pour les assurés une certaine réserve pour atteindre l'objectif de prestations réglementaire.

INTÉRÊTS SUR LE CAPITAL ÉPARGNE DE RETRAITE ANTICIPÉE DES ASSURÉS ACTIFS

Données effectives

2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019

Annuel	Intérêts pour année suivante (*)
1.5%	0.0%
1.5%	0.0%
1.75%	0.0%
0.0%	0.0%
0.0%	0.0%
1.0%	0.0%
0.0%	0.0%
0.0%	0.0%

(*) Intérêt appliqué en cas de sortie et de retraite.

RENDEMENT DE LA FORTUNE

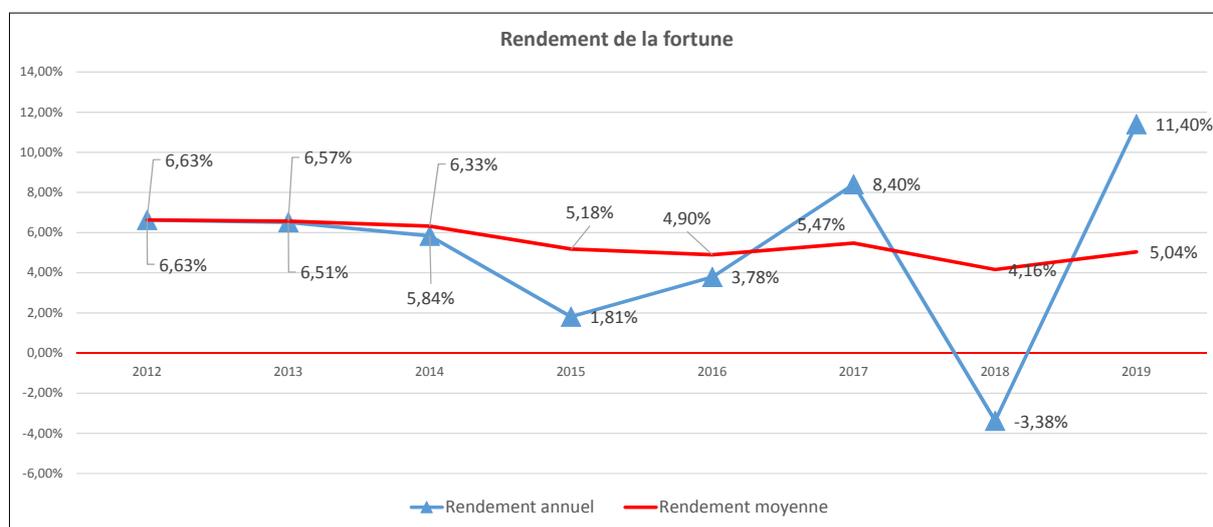
Hypothèse

Annuel 4%
Dès 2017 : 3.25%

Données effectives

2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019

Annuel	En moyenne
6.63%	6.63%
6.51%	6.57%
5.84%	6.32%
1.81%	5.17%
3.78%	4.90%
8.45%	5.48%
-3.38%	4.16%
11.44%	5.04%



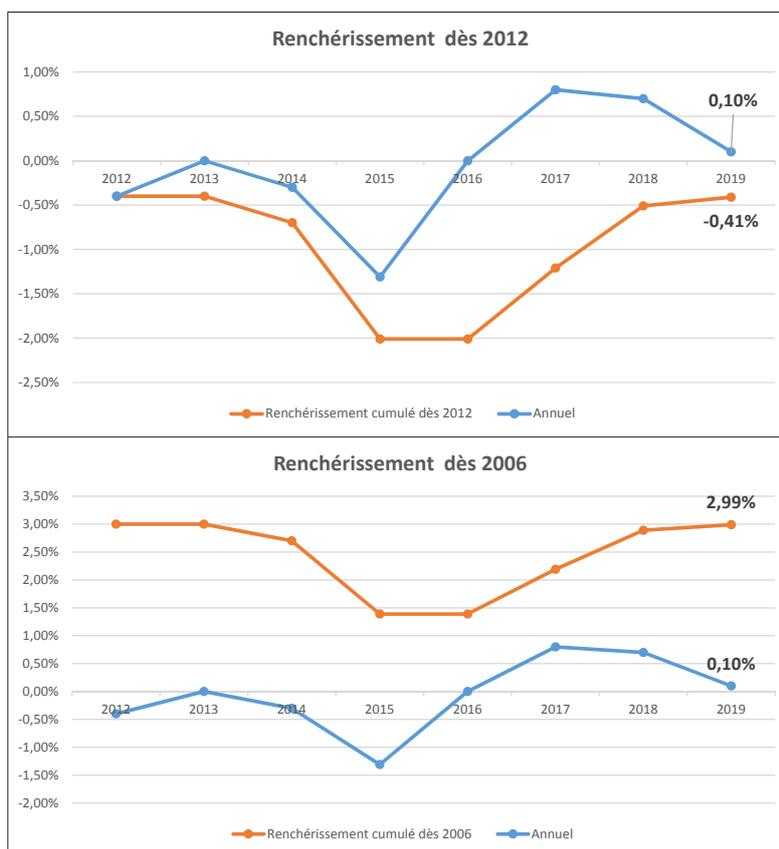
ADAPTATION DES RENTES AU RENCHÉRISSEMENT (INDEXATION)

Hypothèse (dès 2012)

Données effectives (*)

	Adaptation = 0%			
	Rencherissement	Cumulé dès 2006	Cumulé dès 2012	Adaptation des rentes
Au 31.12.2006	+0.6%	+0.6%		0.0%
Au 31.12.2007	+2.0%	+2.6%		0.0%
Au 31.12.2008	+0.7%	+3.3%		0.0%
Au 31.12.2009	+0.3%	+3.6%		0.0%
Au 31.12.2010	+0.5%	+4.1%		0.0%
Au 31.12.2011	-0.7%	+3.4%		0.0%
Au 31.12.2012	-0.4%	+2.3%	-0.4%	0.0%
Au 31.12.2013	0.0%	+2.3%	-0.4%	Allocation unique 2.66%
Au 31.12.2014	-0.3%	+2.0%	-0.1%	0.0%
Au 31.12.2015	-1.3%	+0.7%	-2.0%	0.0%
Au 31.12.2016	0.0%	+0.7%	-2.0%	0.0%
Au 31.12.2017	0.8%	+2.2%	-1.2%	0.0%
Au 31.12.2018	0.7%	+2.9%	-0.5%	0.0%
Au 31.12.2019	0.1%	+3.1%	-0.4%	0.0%

(*) Indice suisse des prix à la consommation, base 2010=100



Selon l'article 36 LIEP entré en vigueur au 1.1.2007 et applicable pour une durée de 5 ans, tenant compte d'un rencherissement annuel de moins de 2% et sur la durée inférieure à 6%, les rentes n'ont pas été indexées. Dès 2012, l'adaptation des rentes au rencherissement relève de la seule compétence de l'organe paritaire qui doit en priorité tenir compte

des capacités financières de la Caisse. En décembre 2014, une allocation unique de 2.66% de la rente annuelle a été allouée. Au vu de l'évolution du rencherissement aucune indexation des rentes n'a eu lieu depuis.

D'autres explications liées au plan de financement figurent au chiffre 5.9 de l'annexe.

Placement de la fortune



**Banque Cantonale
du Valais**

www.bcvs.ch

2019 : Une année exceptionnelle

2019 rentrera dans l'histoire pour trois raisons. Premièrement, toutes nos classes d'actifs, à l'exception des liquidités, ont généré une performance positive. Deuxièmement, plusieurs indices actions comme le SMI, l'Euro Stoxx 600 ou le S&P500 ont atteint de nouveaux records. Troisièmement, les taux des obligations étatiques de qualité ont atteint leur plus bas niveau historique. Par exemple, le rendement de l'obligation de la Confédération suisse à 10 ans touchait son plus bas niveau à -1.1% en août dernier. Après une année 2018 négative, le rebond des actifs risqués ainsi que la baisse additionnelle des taux sont à mettre sur le compte de deux facteurs principaux.

Le premier facteur est lié aux politiques monétaires. La Banque centrale américaine, encore en mode de hausse de taux en 2018, a baissé son taux directeur à trois reprises en 2019. Elle a, de plus, recommencé à injecter des liquidités dans le système monétaire. La Banque centrale européenne a, quant à elle, réduit son taux à -0.5%. Elle a également relancé son programme d'assouplissement « version 3 ». Elle achète donc à nouveau des obligations européennes émises par des états et des entreprises. Ces mesures constituent d'ailleurs la raison principale de la baisse des taux d'intérêt en Europe et en Suisse à des niveaux records durant 2019.

Le deuxième facteur concerne l'économie globale réelle, qui après une forte croissance dans les années 2016 -2017 et une phase de décélération cyclique en 2018 et 2019, a bien digéré les incertitudes politiques. Tout d'abord, le conflit commercial sino-américain, présent depuis 2018, a impacté le commerce international. De plus, les discussions sur le Brexit ont ajouté une couche d'incertitudes. Ces deux événements ont évidemment eu un impact sur certaines industries et pays générant une récession manufacturière. Malgré cela, le consommateur domestique, l'épine dorsale de l'économie globale, est resté jusqu'à ce jour épargné. L'indicateur économique avancé pour le segment des services (banques, tourisme, etc.) a certes signalé un léger ralentissement mais indiquait toujours un niveau de croissance.

Les informations contenues dans ce document proviennent de sources professionnelles considérées comme fiables. Elles sont fournies à titre indicatif uniquement et ne constituent ni une offre ni une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires. La Banque ne fournit aucune garantie quant à leur exactitude et exhaustivité. La Banque décline expressément toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à l'utilisation de ces informations.

Revue des performances

La performance exceptionnelle des marchés actions en 2019 est à relativiser. Après la chute des marchés à fin 2018, le point de départ pour 2019 était bas. En analysant les disparités par région, nous constatons que le Japon se situe en-dessous tandis que la Suisse, l'Europe et les Etats-Unis sont au-dessus du niveau de 2018.

Avec la baisse des taux à des niveaux historiquement bas en été, les indices obligataires des dettes étatiques ont enregistré de fortes performances jusqu'au milieu de l'année. A partir d'août et avec le rebond des rendements, les mêmes indices ont subi des pertes significatives. A fin 2019, les prix des obligations de qualité se trouvaient à des niveaux légèrement supérieurs à celui de départ. Les obligations d'entreprises catégorisées « high yield » et « marchés émergents » ont, de leur côté, profité de rendements intéressants, générant une performance d'environ 10% en monnaie locale.

Dans la poche alternative, le segment immobilier suisse (investissements indirects) et l'or ont évolué très positivement. Avec des obligations à taux négatifs et une prime de rendement attractive, le secteur immobilier suisse est resté fortement recherché. Dans cet environnement propice aux actifs risqués, l'or, reconnu pour ses propriétés défensives, a affiché une étonnante performance. Il a profité de la baisse des taux en USD, ce qui a accentué son attractivité.

Perspectives 2020

Les craintes de récession avaient augmenté, fin 2018, suite au ralentissement de la croissance mondiale, au conflit commercial US-Chine et à d'autres événements de nature géopolitique. Ces craintes se sont atténuées ces derniers mois. Etant donné que la croissance économique et les indicateurs avancés se sont partiellement stabilisés, la probabilité d'un scénario de récession pour 2020 a diminué.

Soyons clair. L'année 2019 était exceptionnelle et une performance identique ne sera

PRIVATE BANKING | ASSET
MANAGEMENT

certainement pas atteinte en 2020. Néanmoins, nous restons raisonnablement optimistes pour l'économie globale et comptons également sur une performance positive cette année, qui sera influencée par quatre facteurs majeurs.

Le premier est l'impact politique, dû à l'élection présidentielle au quatrième trimestre aux Etats-Unis. A cela s'ajoute la sortie du Royaume-Uni de l'UE à la fin de ce mois avec une période de transition jusqu'à la fin de l'année.

Le deuxième est l'évolution du commerce international. Pour la première fois depuis 2008, la croissance du volume du commerce international est devenue, en 2019, négative sur un an. Pour une grande partie, cette évolution est due au conflit commercial entre les US et la Chine où l'importation de certains produits est désormais soumise à des taxes. Cela a contribué à réduire la demande pour ces produits. A fin 2019, un premier accord entre les deux parties a été annoncé.

Le troisième est lié aux Banques centrales, acteurs incontournables de nos jours, qui devraient garder les taux directeurs à des niveaux bas, voire négatifs. La plus puissante Banque centrale du monde, celle des Etats-Unis, a fixé son taux directeur entre 1.50% et 1.75%. Cela lui confère la possibilité de baisser les taux si nécessaire. La Banque centrale européenne, quant à elle, possède une marge de manœuvre plus faible en raison d'un taux directeur déjà négatif.

Le dernier facteur est d'ordre social avec des bouleversements engendrés par exemple par les gilets jaunes en France, les manifestations à Hong Kong ainsi que les crises politiques en Amérique Latine. Au cœur des préoccupations se trouvent la conscience démocratique ainsi que la perception de l'augmentation des inégalités. Par conséquent, le monde devrait plutôt s'orienter vers un capitalisme moins fort dans les années à venir. A cela s'ajoute la conscience écologique avec une orientation plus marquée vers le respect de la nature. Les acteurs financiers devront vraisemblablement s'orienter davantage vers des entreprises sensibles aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Les informations contenues dans ce document proviennent de sources professionnelles considérées comme fiables. Elles sont fournies à titre indicatif uniquement et ne constituent ni une offre ni une recommandation en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers ou de services bancaires. La Banque ne fournit aucune garantie quant à leur exactitude et exhaustivité. La Banque décline expressément toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à l'utilisation de ces informations.

**PRIVATE BANKING | ASSET
MANAGEMENT**

Convictions d'investissement

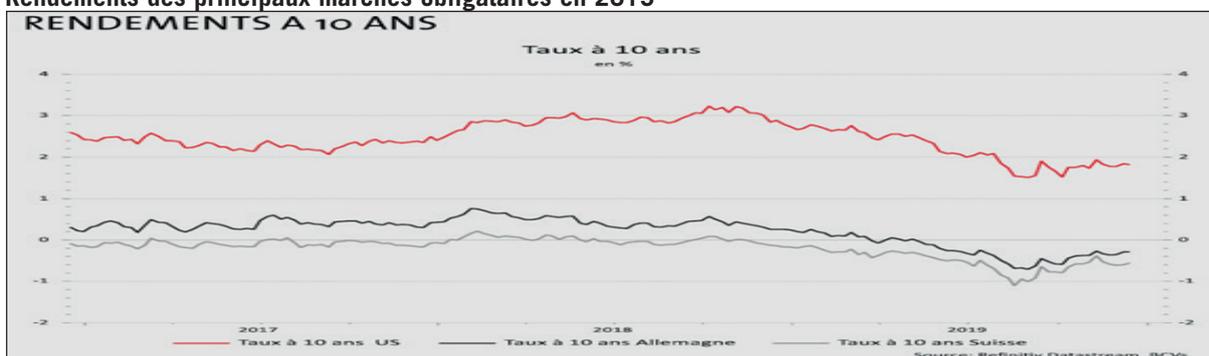
La bonne performance des marchés en 2019 ne devrait, sur cette base, pas provoquer une plus forte aversion au risque. Avec des taux négatifs en franc suisse et des perspectives de croissance prometteuses, rester investi demeure néanmoins primordial. En tenant compte des incertitudes politiques qui perdurent, nous préférons donc des stratégies d'investissement diversifiées qui profitent des spécificités de différentes classes d'actifs comme les actions, les obligations, les placements alternatifs et les devises. Par rapport aux obligations, les actions devraient mieux performer. A 6.5% en Suisse, le différentiel de rendement entre actions et obligations reste à un niveau très élevé. Avec USD 12'000 milliards d'obligations globales qui offrent des rendements négatifs, une gestion très active de la poche obligataire est primordiale. Nous continuons donc à favoriser une stratégie de « carry », c'est-à-dire une préférence pour des obligations avec des coupons élevés comme celles des entreprises dites « High Yield » ou des marchés émergents. A cela s'ajoutent des obligations liées à l'inflation et des stratégies de type « total return ». De plus, nous demeurons prudents avec un positionnement sur des obligations à échéances courtes. Dans un scénario de hausse de taux, celles-ci devraient mieux performer. Nous continuons de garder de l'immobilier et de l'or au sein de notre poche alternative.

Sion, le 7 janvier 2020

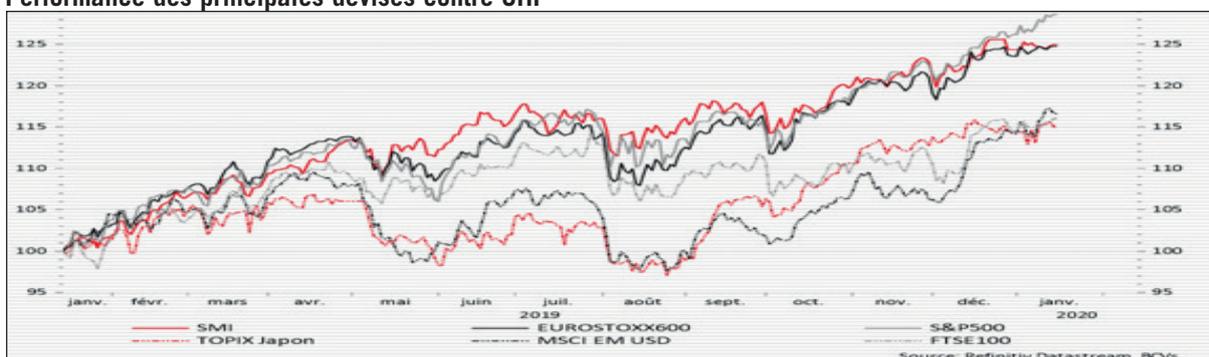
Performance des principaux marchés en actions en 2019 en monnaie locale



Rendements des principaux marchés obligataires en 2019



Performance des principales devises contre CHF



COMMENTAIRES DE PLACEMENT PAR CLASSES D'ACTIFS

Liquidités et placements à court terme

Les résultats de cette classe d'actifs ont été impactés d'une part par les replis de l'Euro et du USD contre CHF et d'autre part par les intérêts négatifs pratiqués par les banques sur les comptes en CHF et partiellement en Euro de CPVAL. Le montant payé à titre d'intérêts négatifs suite aux décisions de la BNS s'est élevé à CHF 592'000.- malgré une franchise de CHF 30 mios obtenue par la Caisse auprès de son principal dépositaire. Globalement le résultat final 2019 aura été de -1,18 % contre -0,85 % pour l'indice de référence.

Obligations CHF

Les obligations en CHF ont surperformé leur indice de référence de 0,55 % et affichent une performance absolue de 3,93 %, ceci malgré des rendements négatifs sur presque toute la courbe des taux. Dans ce contexte de repli des taux d'intérêt, malgré une durée de portefeuille plus faible, CPVAL a quand même réussi à battre l'indice grâce à une produit d'assurance efficace. Les taux de la Confédération à 10 ans sont passés de -0,10 % en début d'année à -0,85 % à fin décembre.

Dans l'environnement actuel de très faible rendement, l'efficacité des obligations suisses comme actifs stabilisateurs en cas de stress financier est probablement inférieure à la mesure historique, d'où une exposition très faible de la Caisse dans cette classe d'actifs (4,9 % de la fortune).

Obligations en monnaies étrangères

Cette classe a été entièrement restructurée en 2018. Le réajustement a été initié dans le but d'aller chercher un rendement complémentaire dans certaines poches obligataires, notamment dans des emprunts des marchés émergents en USD et en monnaies locales. Par ailleurs, ce réajustement a également permis de réduire de façon substantielle les coûts de près de 0,30 % par année, soit environ CHF 1,4 mios par an.

Cette structure, couplée à un mécanisme de rebalancement annuel, permet de garder les caractéristiques d'un portefeuille obligataire pouvant servir de contre balancier en cas de coup dur dans la partie investie en actions.

2019 aura été très faste pour cette nouvelle restructuration puisque le résultat de 9,09 % dépasse nettement les 4,07 % réalisé par l'indice.

Obligations convertibles

Cette classe d'actif a également été bien rémunératrice en 2019; en effet, avec une performance de 10,85 %, elle a contribué efficacement à la tactique suivie par la Commission de placement. Le portefeuille se concentre sur 4 fonds complémentaires et performants.

Prêt à l'employeur

Le prêt à l'employeur a rapporté 3 % en 2019, soit environ 8,5 % de moins que le reste du portefeuille global de la Caisse. Il représente au 31 décembre 16,6 % de la fortune de la Caisse. Son rôle reste toujours très important dans l'approche globale de la gestion de CPVAL étant donné sa vocation stabilisatrice en termes de risque/rendement.

Actions suisses

Très bon comportement de cette classe d'actifs en absolu puisque le résultat obtenu était de 29,2 %. Ce résultat est très légèrement inférieur à celui de l'indice de référence (30,6 %) et s'explique principalement par le moins bon comportement des petites et moyennes capitalisations qui représentent environ 15 % de l'indice et quasiment 20 % du portefeuille Actions CH de CPVAL. Par ailleurs, l'action locale BCVs a réalisé un exercice un peu décevant avec une performance d'environ 2,7 %.

N'en demeure pas moins que sur les 20 dernières années, ce même titre affiche une performance d'environ 8,5 % par année.

Actions étrangères

Cette classe d'actifs a également bien performé en 2019. La tactique mise en place dans cette classe reste intéressante et consiste à attribuer une pondération constante à chaque région pour pouvoir bénéficier du « bonus de rééquilibrage ». Une allocation avec une moindre exposition aux actions américaines au bénéfice des autres régions permet une meilleure diversification du portefeuille et une réduction du risque de surévaluation. En termes de caractéristiques globales, le rendement du dividende et la performance attendue d'une telle allocation sont supérieurs à l'indice mondial alors que les mesures de risques sont presque similaires. Les résultats 2019 se sont soldés par une plus-value de 22,4 % contre un indice à 26,1 %. Une plus grande exposition dans les pays émergents que l'indice au détriment du marché américain explique pourquoi le résultat du portefeuille s'est terminé en léger retrait vis-à-vis de celui de l'indice.

Investissements alternatifs

La classe d'actif enregistre une performance positive de 3,44 % pour une exposition totale de 4,9 %, soit CHF 224 mios. Cette classe présente une diversification sur trois types d'investissements tels que les senior loans, les obligations de type catastrophe et l'infrastructure. En comparaison avec l'indice de référence, le portefeuille a réalisé une surperformance de 0,13 %.

Hypothèques

Cette classe d'actif, dont la performance 2019 a été de 2,7 %, est en voie de liquidation. Trois dossiers sont encore en cours pour un engagement total de CHF 4,7 mios. Depuis le début des procédures pénales liées à la fondation Hypotheka, l'affaire a évolué de manière positive pour notre Institution dont tous les dossiers encore en cours font l'objet d'une convention avec les débiteurs et sans perte pour CPVAL.

Immobilier direct

Cette classe d'actif a terminé l'année avec un résultat en demi-teinte, expliqué par d'importants amortissements réalisés par la Caisse sur 4 immeubles. Sans ces derniers, la rentabilité du parc aurait avoisiné les 4,5 %. En tenant compte de ces amortissements, la performance 2019 du parc immobilier de CPVAL s'est établie à 0,91 % et ceci en tenant

compte également de l'absence de rentabilité sur les projets de construction en cours représentant environ CHF 47 millions, soit 14,2 % de l'ensemble du parc. Ce résultat a essentiellement été obtenu grâce aux mesures de gestion efficaces mises en place et axées sur du long terme.

Immobilier suisse fondation

Cette classe d'actif, représentant 5,3 % de la fortune de CPVAL et 24 % de l'ensemble de l'exposition immobilière de la Caisse, a réalisé une performance positive de 6,16 %.

Immobilier suisse fonds

Le consolidé de cette classe d'actif représente 4,2 % de la fortune CPVAL et 19 % de l'ensemble de l'exposition immobilière de la Caisse. Cette classe d'actifs a réalisé une performance extraordinaire de 18,8 %, toutefois légèrement inférieure à celle de l'indice (20,7 %). Les agios des fonds immobiliers ont poursuivi leurs hausses et terminent l'année sur des niveaux de 32 % !

De manière générale, le portefeuille de CPVAL présente un profil de risque plus défensif par rapport à son indice tout en ayant pu par le passé profiter du potentiel du marché. En effet, sur un historique de 6 ans, le portefeuille affiche une performance annualisée supérieure (7,8 % vs 7,3 %) pour un risque moindre (6,13 % vs 8,49 %) par rapport à son indice de référence.

Immobilier étranger

Cette classe d'actif, représentant 5,2 % de la fortune de CPVAL et 23 % de l'ensemble de l'exposition immobilière de la Caisse, a réalisé une performance absolue de 6,9 %.

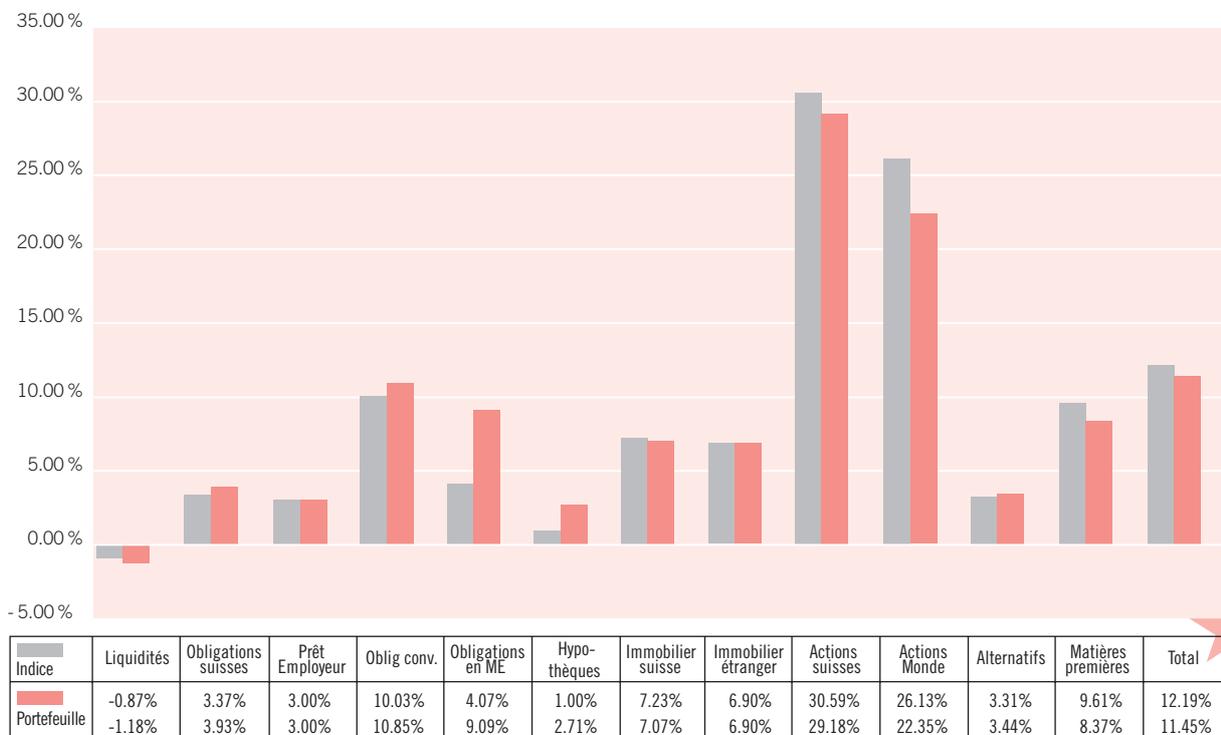
Matières premières

Cette classe d'actif n'est aujourd'hui constituée que de deux investissements pour une exposition globale de CHF 89 millions, soit 1,9 % de la fortune totale de la Caisse. Les résultats 2019 enregistrés ont également été très bons (8,4 %).

Global

Globalement, CPVAL aura réalisé la troisième meilleure performance sur les 20 dernières années. Comparé aux autres principales Caisses publiques, ce résultat de 11,4 % situe CPVAL dans le premier quartile des résultats des Caisses de pensions suisses en 2019. En relatif, le résultat obtenu se situe légèrement en-dessous de celui de la référence d'environ 76 bp.

Performances comparatives par classes d'actifs au 31.12.2019



Performances comparatives de 2006 à 2019



Bilan au 31 décembre 2019

		31.12.2019	31.12.2018
ACTIF	annexe	CHF	CHF
Placements	6.4	4'625'217'569.03	4'150'636'146.89
Liquidités et placements à court terme		205'499'079.36	197'397'011.87
Créances à court terme	7.1	30'162'891.44	24'110'364.88
Prêt à l'Etat du Valais		762'734'400.00	776'882'350.00
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		302'052'519.26	267'220'029.27
Obligations de débiteurs étrangers		444'273'899.70	400'914'346.35
Actions de sociétés suisses		756'310'063.03	626'349'973.67
Actions de sociétés étrangères		796'003'039.51	644'546'258.64
Immeubles et fonds immobiliers suisses		772'074'203.19	719'908'044.72
Fonds immobiliers étrangers		238'058'593.19	217'584'852.48
Placements non-traditionnels		224'515'092.25	194'003'693.81
Prêts hypothécaires		4'731'513.59	4'801'513.59
Matières premières		88'802'274.51	76'917'707.61
Compte de régularisation actif	7.1	2'338'057.82	1'578'325.54
TOTAL DE L'ACTIF		4'627'555'626.85	4'152'214'472.43

		31.12.2019	31.12.2018
PASSIF	annexe	CHF	CHF
Dettes		13'192'648.31	12'097'817.02
Prestations de libre passage et rentes		11'801'687.56	10'609'147.77
Autres dettes	7.2	1'390'960.75	1'488'669.25
Compte de régularisation passif	7.3	3'560'013.61	3'341'650.90
Provisions non techniques		1'000'000.00	0.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		5'548'008'000.00	5'320'841'000.00
Capital de prévoyance des assurés actifs		2'481'839'000.00	2'389'814'000.00
Capital de prévoyance des rentiers		2'824'817'000.00	2'603'724'000.00
Provisions techniques	5.7	241'352'000.00	327'303'000.00
Part en répartition autorisée	5.8	-1'400'005'035.07	-1'400'065'995.49
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	461'800'000.00	216'000'000.00
TOTAL DU PASSIF		4'627'555'626.85	4'152'214'472.43

Compte d'exploitation au 31 décembre 2019

		2019	2018
		CHF	CHF
	annexe		
Cotisations, apports ordinaires et autres		228'591'761.36	221'869'639.36
Cotisations des salariés		80'588'936.40	78'571'536.15
Cotisations de l'employeur		122'628'281.90	120'126'992.60
Cotisations complémentaires de l'employeur	7.4	14'157'500.50	13'726'969.46
Primes uniques et rachats	7.4	11'217'042.56	9'444'141.15
Prestations d'entrée		53'513'374.07	58'224'709.58
Apports de libre passage		49'614'997.65	53'472'819.16
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce		3'898'376.42	4'751'890.42
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		282'105'135.43	280'094'348.94
Prestations réglementaires		-229'108'015.35	-214'354'184.65
Rentes de vieillesse	7.5	-166'167'587.30	-159'689'746.90
Rentes de survivants		-21'063'837.10	-20'621'842.50
Rentes d'invalidité		-5'203'401.50	-5'012'183.70
Autres prestations réglementaires	7.6	-19'759'731.95	-18'872'519.65
Prestations en capital à la retraite ou au décès		-16'913'457.50	-10'157'891.90
Prestations réglementaires		0.00	0.00
Prestations de sortie		-52'323'035.43	-47'495'462.84
Prestations de libre passage en cas de sortie		-42'196'940.73	-39'289'158.54
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	7.7	-10'126'094.70	-8'206'304.30
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-281'431'050.78	-261'849'647.49
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	7.8	-225'147'679.45	-134'116'579.55
Constitution de capitaux de prévoyance des assurés actifs		-1'206'312.95	-26'273'264.05
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers		-220'741'543.40	-68'930'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour vieillissement de l'effectif	5.7	-17'769'000.00	-15'313'000.00
Constitution/Dissolution de provision garanties changement primauté	5.7	3'541'000.00	4'514'000.00
Constitution/Dissolution de provision changement taux technique		186'733'000.00	-3'723'000.00
Constitution/Dissolution de provision maintien du taux de conversion		-86'554'000.00	-1'576'000.00
Constitution/Dissolution de provisions pour indexation rentes		0.00	0.00
Rémunération du capital épargne		-89'150'823.10	-22'815'315.50

		2018	2017
	annexe	CHF	CHF
Charges d'assurance		-865'662.65	-728'191.75
Cotisations au fonds de garantie	5.3	-865'662.65	-728'191.75
Résultat net de l'activité d'assurance		-225'339'257.45	-116'600'069.85
Résultat net des placements	6.7	475'015'315.79	-149'703'981.87
Liquidités et intérêts sur prestations de libre passage		-2'095'563.19	2'494'969.21
Obligations et autres créances de débiteurs suisses		41'108'608.67	17'617'422.00
Obligations de débiteurs étrangers		35'891'697.85	-26'194'140.80
Actions de sociétés suisses		182'418'235.56	-56'004'498.34
Actions de sociétés étrangères		147'950'517.36	-79'521'950.13
Immeubles et fonds immobiliers suisses		53'203'534.68	19'564'074.99
Fonds immobiliers étrangers		17'797'997.99	2'195'018.18
Placements non-traditionnels		8'601'882.10	-855'111.24
Créances en titres hypothécaires		80'598.57	-284'063.05
Matières premières		7'420'972.62	-11'850'189.96
Frais d'administration de la fortune	6.9	-17'945'154.22	-17'632'636.61
Rétrocessions de commissions sur produits de placements	6.9	581'987.80	767'123.88
Dissolution / Constitution de provisions non techniques		-1'000'000.00	0.00
Autres Produits		0.00	0.00
Frais d'administration	7.9	-2'815'097.92	-2'473'916.72
Coûts de l'administration générale		-2'508'770.17	-2'251'029.57
Frais de marketing et de publicité		0.00	0.00
Frais de courtage		0.00	0.00
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		-286'131.95	-203'142.20
Emoluments de l'autorité de surveillance		-20'195.80	-19'744.95
Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		245'860'960.42	-268'777'968.44
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs		-245'800'000.00	202'000'000.00
Excédent des produits (+) / charges (-)		60'960.42	-66'777'968.44

Annexe aux comptes

■ 1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

CPVAL est une institution indépendante de droit public avec personnalité juridique. Son but consiste à mettre en œuvre et gérer, dans le cadre de la LPP et de la LIEP, la prévoyance professionnelle du personnel de la fonction publique cantonale, du personnel enseignant de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que du personnel des institutions affiliées.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance de Suisse Occidentale, en application de l'article 48 LPP. Comme elle est soumise à la LPP ainsi qu'à la LFLP (loi fédérale sur le libre passage), elle est également affiliée au fonds national de garantie auquel elle verse une cotisation annuelle. Son affiliation porte le numéro VS 005.

1.3 Indication des actes et des règlements

Le cadre des activités de la Caisse est fixé dans les lois et règlements suivants :

- Lois et ordonnances sur la prévoyance professionnelle (LPP, LFLP)
- Loi régissant les institutions étatiques de prévoyance du 12 octobre 2006 (LIEP), modifiée le 15.09.2011
- Règlement de base du 25 janvier 2012 et avenant No 1 (modifications du 22.01.; du 26.04; du 22.11.2017 et modifications du 23.05.2018)
- Règlement d'application des garanties du 29 février 2012, modifié le 26.09.2018
- Règlement d'organisation du 24 février 2010, modifié en 2016
- Règlement de l'assemblée des délégués du 22 juin 2011
- Règlement de placement du 1er janvier 2010, remplacé par la version du 22 octobre 2014 dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.2015
- Règlement immobilier du 23 novembre 2011 modifié en 2018
- Règlement des indemnités des membres du comité du 24 février 2010, modifié en 2014
- Règlement sur les passifs de nature actuarielle du 17 décembre 2014, modifié en 2016
- Règlement de direction du 23 décembre 2009, modifié en 2016 et en 2017
- Règlement de signatures du 23 décembre 2009
- Règlement relatif à la liquidation partielle de la Caisse du 19 décembre 2012

- Règlement SCI (système de contrôle interne) du 23 janvier 2013
- Règlement de financement et d'utilisation du résultat annuel du 22.10.2014

1.4 Organes/Droit à la signature

Les organes de la Caisse sont :

- le Comité, organe de gestion paritaire, dont les membres sont élus pour quatre ans,
- l'assemblée des délégués composée de 150 membres élus par les associations de personnel et de retraités pour une durée de quatre ans,
- la direction,
- l'organe de révision.

La Caisse est engagée par la signature collective à deux du président ou du vice-président et du directeur ou du directeur adjoint.

Composition du Comité

Le Comité paritaire se compose de dix membres. Les cinq membres représentant les assurés ont été élus par l'assemblée des délégués du 21 juin 2017 pour la période 2018 - 2021. Les cinq représentants de l'employeur ont été nommés pour deux ans (2019-2020) par décision du Conseil d'Etat.

Représentants des assurés

Roland Crettaz
Gérald Duc
Philippe Duc
Léonard Farquet
Denis Varrin

Représentants des employeurs

Patrick Fournier
Pascal Kuchen
Franz Michlig
Damien Revaz
David Théoduloz

1.5 Gestion

La gestion de la Caisse est confiée à une équipe de dix personnes sous la direction de Messieurs Patrice Vernier, directeur et Guy Barbey, directeur adjoint. Le groupe a pour mission d'administrer les affaires courantes de la Caisse et d'exécuter les décisions du Comité ainsi que des commissions de placement et des immeubles.

Le directeur et le directeur adjoint assistent avec voix consultative aux séances du Comité, des Commissions ainsi qu'à l'assemblée des délégués. Sauf dispositions contraires ils participent d'office aux commissions ad hoc mises en place par le Comité.

1.6 Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

La Caisse a désigné Prevanto SA à Lausanne, en qualité d'expert agréé au sens des articles 52d et e LPP. Elle est représentée par Madame Michèle Mottu Stella, expert en prévoyance professionnelle.

Organe de révision

En conformité avec les dispositions fédérales, il relève de la compétence du Comité de la Caisse de désigner un organe de révision. Par décision du 25.09.2013, la société PricewaterhouseCoopers SA s'est vue attribuer dès 2013 le mandat de vérification de la gestion, de la comptabilité et du placement de la fortune au sens des articles 52b et c LPP. Mandat qui a été renouvelé en 2016 pour une durée de trois ans.

Conseillers - Médecins-conseil:

D^r méd. Stéphane Berclaz – Sierre,
 D^r méd. Pierre-Marie Dufour – Sion,
 D^r méd. Pierre Féraud – Sion,
 D^r med. Claudius Heimgartner – Viège,
 D^r méd. Anne-Sophie Jordan Greco – Sierre,
 D^r méd. Sandrine Kubli – Monthey,
 D^r méd. François Kuntschen – Monthey,
 D^r med. Stefan Loretan – Brigue,
 D^r méd. Eric Rieger – Martigny.

Conseiller financier de la Commission de placement:
 M. Benoît Piette, MBS Capital Advice SA Genève.

Autorité de surveillance

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Caisse est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, dont le siège est à Lausanne.

1.7 Institutions affiliées et nombre d'assurés par institution

Nombre d'assurés à fin	2019	2018
Addiction Valais	84	92
La Castalie	309	308
APEA - Autorité de protection	7	5
ASA-Valais	8	7
Asile des aveugles	1	1

Association valaisanne d'entraide psychiatrique (AVEP)	4	5
Caisse cantonale valaisanne de compensation	165	156
Caisse publique cantonale valaisanne de chômage	47	47
Centre de Compétences Financières SA	8	9
Chablais Région	0	1
CimArk SA	31	37
Cité Printemps	58	48
Divers	12	13
Divers Communes	137	146
Divers cycles d'orientation	71	72
Ecole cantonale d'Art du Valais (ECAV)	68	61
Émera	211	205
Fond. Valaisanne de Probation	6	5
FOVAHM	218	226
Haute Ecole de Musique	5	5
HES-SO Valais-Wallis	710	663
Internatsstiftung Kollegium	27	29
Insieme	260	266
Institut Don Bosco	18	19
Institut Ste-Agnès	16	16
Institut St-Raphaël	72	72
Interprofession des fruits et des légumes	3	3
Kinderdorf St-Antonius	44	44
La Chaloupe	18	10
La Fontanelle	20	24
Association des entreprises VS Excellence	0	3
Office cantonal AI	156	164
OPRA	20	24
Orif	88	91
Pro Senectute Valais	46	39
Promotion Santé Valais	88	80
Rero	19	19
Antenne Valais Romand	7	3
Satom SA	79	78
Schlosshotel Leuk	10	10
Universitäre Fernstudien Schweiz	174	159
Valais / Wallis Promotion	43	39
Au total	3368	3304

La rubrique « divers » rassemble les collaborateurs d'associations liées par une convention d'assurance.

Le Comité peut affilier à la Caisse, moyennant une convention, le personnel d'autres institutions publiques ou semi-publiques. En outre, des con-

ventions d'assurances ont également été conclues avec les communes ou organisations scolaires qui rémunèrent directement les enseignants pour des heures éparses liées à l'enseignement ou à la direction d'école.

■ 2. Membres actifs et pensionnés

2.1 Assurés actifs (rapports de prévoyance)

	2019	2018	2017	2016	2015
Situation au 1^{er} janvier	11988	11698	11515	11293	11118
+ admissions	1279	1357	1238	1183	1121
- démissions	726	751	665	611	655
- retraites complètes	330	286	363	330	260
- invalides	20	17	17	11	23
- décès	12	13	10	9	8
Situation au 31.12	12179	11988	11698	11515	11293

Les mouvements de l'effectif répertoriés ci-dessus se réfèrent aux rapports de prévoyance. Un assuré pouvant disposer de plusieurs rapports de prévoyance. Le nombre d'assurés cité en page 3 donne une indication sur le nombre de personnes assurées, raison pour laquelle le nombre total en fin de période diffère du total figurant ci-dessus.

2.2 Bénéficiaires de rentes

Catégories de rentes	2019	2018	2017	2016	2015
Retraite	4906	4669	4464	4197	3938
Invalidité	211	202	220	217	217
Conjoint	874	859	832	788	783
Enfants	307	304	310	294	310
Total	6298	6034	5826	5496	5248

Les données figurant ci-dessus sont établies tenant compte des types de rentes des bénéficiaires. A titre d'exemple, le bénéficiaire d'une rente de conjoint et d'une rente d'invalidité sera considéré dans chaque catégorie de manière distincte.

A noter que suite aux modifications des dispositions fédérales en matière de partage de la prévoyance par suite de divorce entrées en vigueur au 01.01.2017, 9 conjoints divorcés se sont vus reconnaître par les tribunaux le droit à une rente viagère. Ces dernières sont comptabilisées au nombre des rentes de conjoint.

■ 3. Nature de l'application du but de la Caisse

3.1 Plan de prévoyance

Le système appliqué par CPVAL depuis le 1^{er} janvier 2012 est un système en primauté des cotisations. Ce plan vise à obtenir, un niveau de prestations de retraite semblable à l'ancien plan en primauté des prestations, soit environ 59,2% du dernier traitement assuré. Les prestations risquées sont définies en un % fixe du traitement assuré.

La loi cantonale régissant les institutions étatiques de prévoyance prévoyait au 01.01.2012 en outre des dispositions transitoires destinées à renforcer les prestations de retraites de certaines catégories d'assurés menacés par une baisse potentielle des prestations de retraite futures. Le coût total de ces mesures (CHF 129'363'000) a été financé en intégralité par les employeurs affiliés à la caisse.

Capitalisation

Au 1^{er} janvier 2007 une première capitalisation pour un montant total de 605 millions de francs a été consentie par l'Etat du Valais. Une deuxième phase de capitalisation a eu lieu lors de la fusion de la CRPE avec la CPPEV au 1^{er} janvier 2010 à hauteur de 310 millions de francs. Enfin, au 1^{er} janvier 2012, un troisième montant de capitalisation de 450 millions de francs a permis d'améliorer encore le degré de couverture.

3.2 Explication du plan de prévoyance

La Caisse a pour but d'assurer ses bénéficiaires contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la retraite et du décès.

L'assurance contre les risques de décès et d'invalidité déploie ses effets dès le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire de l'assuré. L'assurance s'étend égale-

ment à la retraite (assurance complète) au 1^{er} janvier qui suit le 21^e anniversaire. La retraite ordinaire est fixée à l'âge de 62 ans pour les catégories 1 et 4 et à 60 ans pour les catégories 2 et 5.

Le régime de prévoyance est fondé depuis le 1^{er} janvier 2012 sur la primauté des cotisations pour les prestations de retraite. Les prestations de risque sont définies en un pourcentage fixe du salaire assuré. La prestation en cas d'invalidité correspond à 60% du salaire assuré, la rente de conjoint à 36% et les rentes d'enfants à 12% du salaire assuré. La rente d'enfant de retraité correspond à 15% de la rente de retraite.

Les bonifications de vieillesse ont été déterminées de telle sorte que tenant compte des hypothèses retenues en matière d'évolution du salaire et de l'intérêt à créditer sur le capital épargne, la rente à l'âge ordinaire de retraite atteigne près de 60% du salaire assuré.

En sus de la rente de retraite, l'assuré reçoit, lors de sa prise de retraite, une rente-pont AVS correspondant au maximum par année à la valeur de la rente AVS maximale. Cette rente-pont est versée jusqu'à l'âge AVS. Elle est donc temporaire et remboursable à la Caisse à raison de 50% par l'employeur et 50% par l'assuré. Le remboursement de l'assuré s'effectue par une réduction viagère sur la rente de retraite.

3.3 Financement

Les taux de cotisation varient selon la catégorie à laquelle l'assuré appartient. Les taux sont fixés en pourcent du traitement cotisant qui se définit comme suit: traitement AVS (sans 13^{ème}) diminué d'un facteur de coordination de 15%.

Taux de cotisation selon les catégories d'assurés en pourcent du traitement cotisant:

	<i>Catégorie 1</i> <i>retraite 62 ans</i>	<i>Catégorie 2</i> <i>retraite 60 ans</i>	<i>Catégorie 4</i> <i>retraite 62 ans</i>	<i>Catégorie 5</i> <i>retraite 60 ans</i>
Employeur	5.2% - 27.2%	7.3% - 27.3%	4.2% - 24.2%	5.9% - 25.9%
Assuré(e)	9.8%	10.8%	8.8%	9.6%
Cotisation totale	15% - 37%	18.1% - 38.1%	13% - 33%	15.5% - 35.5%

La cotisation de l'assuré est constante au sein de la même catégorie pour toutes les classes d'âge jusqu'à l'âge ordinaire de retraite. Elle inclut une cotisation supplémentaire (pour la couverture des risques décès et invalidité, cotisations au fonds de garantie et autres frais) de 1,3%. La cotisation supplémentaire à la charge de l'employeur se monte à 1,7%. Pour l'employeur, les cotisations d'épargne sont définies selon l'âge de l'assuré et ceci de manière distincte pour chaque catégorie. La cotisation épargne est donc dépendante de l'âge de l'assuré et progresse jusqu'à l'année où l'assuré atteint l'âge terme ordinaire de retraite.

Cotisation d'assainissement

En sus des cotisations ci-dessus, les institutions affiliées, dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100%, s'acquittent d'une cotisation supplémentaire de 1,5% du traitement cotisant au titre de contribution d'assainissement.

■ 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de CPVAL sont présentés en conformité avec la dernière version des recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

** Swiss Generally Accepted Accounting Principles – Recommendation relative à la présentation des comptes No 26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités, placements à court terme et créances à court terme

La quasi-totalité des liquidités bancaires est en franc suisse. Les créances en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année issu des relevés bancaires.

Cotisation de renforcement

Introduite suite à la modification de la LIEP du 15 septembre 2011, le nouvel article 10bis prévoit une cotisation de 0,4% du traitement assuré dont le but est exclusivement l'amélioration du degré de couverture initial. Sont soumis à cette cotisation l'Etat du Valais, ainsi que les institutions affiliées dont les engagements de prévoyance de leur personnel ne sont pas couverts à 100 pour cent.

Autres sources de financement

Les autres sources de financement sont:

- les prestations de libre passage transférées à la Caisse et les achats
- la participation des employeurs au financement du pont-AVS
- le financement, sur une base volontaire, de la retraite anticipée
- les revenus de la fortune.

Dérogation pour les Caisses en capitalisation partielle et garantie des prestations

Selon l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat porte sur le découvert de la Caisse.

Obligations, prêt à l'Etat du Valais et autres créances de débiteurs suisses et étrangers

Les obligations cotées de même que les placements collectifs en obligations suisses sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les obligations non cotées figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des pertes de valeur connues.

Les obligations en monnaies étrangères de même que les placements collectifs en obligations en monnaies étrangères sont évalués à la valeur boursière et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées sont évaluées à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année. Les placements collectifs en actions figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements immobiliers en Suisse et à l'étranger

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants :

- taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/micro-localisation
- frais d'exploitation
- frais d'entretien
- frais d'administration
- rénovation
- risques de loyer
- marge d'assainissement

L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2019. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.

Les copropriétés ordinaires sont évaluées selon la méthode DCF (« Discounted Cashflow »).

Les placements collectifs immobiliers figurent au bilan à la valeur boursière et au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements non-traditionnels et Matières premières

Les placements non-traditionnels et en matières premières sont évalués à la valeur boursière du dernier jour ouvrable de l'année et convertis en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

4.3 Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

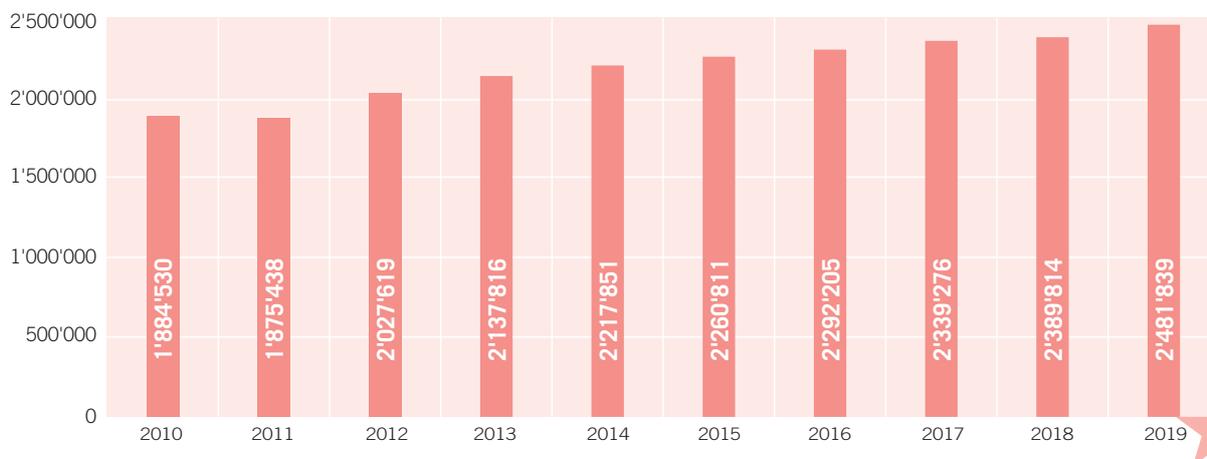
Par rapport à l'exercice 2018, les principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes n'ont subi aucun changement.

■ 5. Couverture des risques

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse est entièrement autonome. Elle ne réassure aucun risque.

5.2 Evolution des engagements de prévoyance pour les assurés actifs et invalides (en milliers de CHF)



Evolution des engagements pour les assurés actifs et invalides

	2019	2018
Début de l'exercice	2'389'814'000	2'339'276'000
Fin de l'exercice	2'481'839'000	2'389'814'000
Evolution	+92'025'000	+50'538'000
Soit en pourcent	+3.85%	+2.16%

Selon décision du Comité de la Caisse, un intérêt de 4% a été attribué sur les comptes épargnes. Les avoirs des comptes de retraite anticipée n'ont pas été rémunérés (charge d'intérêts globale pour l'année 2019 de 89,1 millions; 22,8 millions pour 2018 pour une attribution de 1%).

EVOLUTION DU CAPITAL ÉPARGNE POUR LES ASSURÉS ACTIFS ET INVALIDES

	2019	2018
Capital épargne au 1^{er} janvier	2'389'813'806.00	2'339'275'213.33
Bonifications d'épargne	180'692'336.15	176'562'881.75
Allocation des garanties	3'477'095.65	4'399'109.50
Solde des apports/retraits annuels	59'068'294.07	62'625'169.39
Intérêts sur capital au 1.1 et apports/retraits	89'150'823.10	22'815'315.50
Démissions, retraites, invalidité et décès	-240'363'135.01	-215'863'883.47
Capital épargne au 31 décembre	2'481'839'219.96	2'389'813'806.00
Dont capital de retraite anticipée	9'059'235.70	7'619'609.55
Dont capital épargne pour invalides (règlement 2012)	28'018'849.83	23'916'689.00

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Loi sur la prévoyance professionnelle

La Caisse a rempli toutes les obligations légales concernant la gestion des comptes individuels de

vieillesse et de prestations de libre passage, conformément aux articles 11 à 16 de l'OPP2. L'évolution de l'avoir de vieillesse des assurés se présente comme suit :

Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

en CHF

	2019	2018
ASSURÉS ACTIFS		
Avoirs de vieillesse au 1^{er} janvier	931'859'006.49	908'656'901.41
Bonifications de l'année	71'637'441.85	69'806'258.80
Libres passages LPP encaissés	20'125'901.63	23'494'144.68
Intérêts sur avoirs et libres passages	9'075'345.50	8'916'042.00
Démissions, invalidité, décès	-87'828'638.90	-79'014'340.40
Avoir de vieillesse au 31 décembre	944'869'056.57	931'859'006.49
Somme des salaires coordonnés	555'829'580.15	540'378'794.45
ASSURÉS INVALIDES		
Avoir des assurés invalides	19'951'462.07	19'580'922.92
Dont selon règlement 2012	11'272'610.12	10'188'164.87

Conformément à l'article 12 OPP2, les avoirs de vieillesse ont été crédités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 d'un intérêt de 1,0% (2% pour la période du 01.01.2009 au 31.12.2011, 1,5% du 1.1.2012 au 31.12.2013, du 01.01.2014 au 31.12.2015 intérêt de 1,75%, 1.25% pour 2016 et 1% dès 2017).

Fonds de garantie LPP

Les contributions obligatoires de la Caisse au fonds de garantie ont représenté les montants suivants :

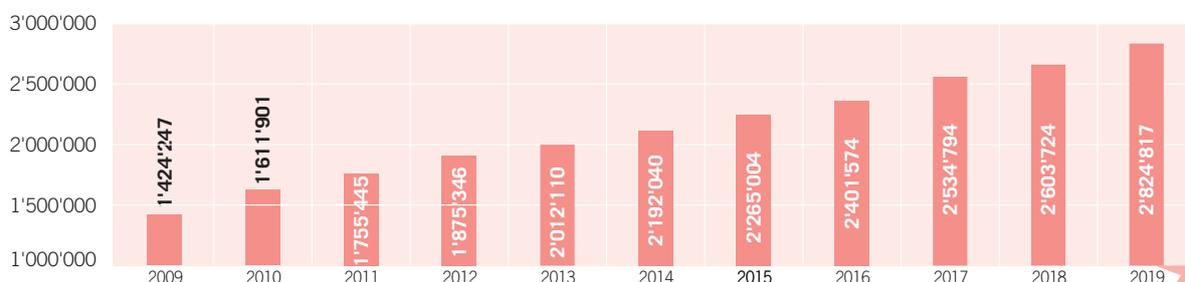
	Taux	2019	Taux	2018
contribution aux subsides pour structure d'âge défavorable ⁽¹⁾	0.12%	666'995.35	0.1%	540'379.15
contribution pour insolvabilité du paiement des prestations légales et réglementaires ⁽²⁾	0.005%	227'877.85	0.005%	219'634.15
Total		894'873.20		760'013.30
Droit aux subsides		-26'236.75		-28'766.65
Montant net dû		868'636.45		731'246.65

⁽¹⁾ en % des salaires coordonnés pro rata temporis

⁽²⁾ en % des prestations de sortie réglementaires de tous les assurés actifs et du décuple du montant des rentes

La différence avec le montant figurant au compte d'exploitation (CHF 865'662.65) correspond au versement de subsides pour l'année 2018.

5.4 Evolution du capital de prévoyance pour les retraités (en milliers de CHF)



Bases techniques: à fin 2009: EVK / PRASA 2000, 4,5% à fin 2015: VZ2010, 3,0%
 à fin 2011: VZ2005, 4,0% à fin 2018: VZ2005, 3,0%
 à fin 2012: VZ2005, 3,5% dès fin 2019: VZ2015, 2,5%
 à fin 2013: VZ2010, 3,5%

Evolution du capital de prévoyance pour les retraités

	2019	2018
Début de l'exercice	2'603'724'000	2'534'794'000
Fin de l'exercice	2'824'817'000	2'603'724'000
Augmentation	+221'093'000	+68'930'000
Soit en pourcent	+8.5%	+2.72%

Tenant compte des différentes modifications des bases techniques sur les 10 dernières années, l'augmentation des engagements en moyenne géométrique - avoisine les 6,5 %.

5.5 Dernière expertise actuarielle

L'expert établit annuellement le montant des engagements de la Caisse envers ses assurés et pensionnés, calcule les provisions actuarielles du bilan et vérifie la conformité des dispositions réglementaires aux prescriptions légales. CPVAL demande également chaque année à son expert la remise d'un rapport d'expertise permettant de déterminer si la Caisse offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux

prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales. Ce rapport doit également indiquer les sources de pertes et profits actuariels.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Avec l'introduction du plan en primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2012, les engagements pour les bénéficiaires de rentes ont été déterminés au moyen des bases techniques VZ2005 selon un taux technique de 3.5%. Dès l'année 2013, la base technique VZ2010, taux technique de 3.5%, est appliquée au calcul des engagements de rentes. Dès 2014, le taux technique de 3.0% selon VZ2010 a été appliqué au calcul des engagements. Dès fin 2016 la base VZ2015, taux technique de 3,0% a été adoptée. Au 31.12.2019, le taux technique est adapté à 2,5% (base VZ2015).

5.7 Provisions techniques

Evolution des provisions

	2019	2018	Variation
Longévité	47'675'000	29'906'000	17'769'000
Garantie	7'144'000	10'685'000	-3'541'000
Maintien du taux de conversion	186'533'000	99'979'000	86'554'000
Baisse du taux technique rentes	0	132'395'000	-132'395'000
Baisse du taux technique actifs	0	54'338'000	-54'338'000
Total	241'352'000	327'303'000	-85'951'000

Provision pour adaptation des bases techniques (longévit )

La provision pour adaptation des bases techniques est destin e   prendre en compte l'accroissement de l'esp rance de vie qui entra ne une augmentation des engagements envers les b n ficiaires de rentes.

Selon le r glement pour les passifs de nature actuarielle du 27 d cembre 2014, une provision,

fix e en pourcent des capitaux de pr voyance des assur s actifs et des b n ficiaires de rentes doit  tre constitu e. Cette provision est fix e   0,3% des engagements totaux pour chaque ann e ult rieure   l'ann e de validit  des bases employ es. La derni re adaptation ayant eu lieu en 2016, la provision est  tablie   0.9% des capitaux des assur s actifs et r serves math matiques des b n ficiaires de rentes   fin 2019.

Provision « Garanties changement de primaut  »

Cette provision r sulte de l'application de l'article 2 des dispositions transitoires introduites lors de la modification du 19 septembre 2011 de la LIEP.

Par ces dispositions l'Etat du Valais, respectivement les institutions affili es, ont accept  le financement de garanties attribu es individuellement aux assur s pour lesquels un risque de baisse des prestations de retraite   l' ge ordinaire de retraite a  t  d termin  par l'expert.

Pour l'attribution individuelle il a d   tre tenu compte du montant maximum d termin  par le

Grand Conseil de 117 millions de francs pour le personnel de l'Etat du Valais (personnel enseignant inclus). Sur ce m me mod le, les institutions affili es ont souscrit   un financement global de 13,5 millions de francs. Le montant   la charge de l'Etat du Valais s' tablissant finalement   la somme de pr s de 116 millions de francs.

Les montants individuels sont attribu s mensuellement sur les comptes  pargne des assur s selon la directive d'application des garanties adopt es par le Comit  en date du 25 janvier 2012.

Provision au 1.1.

Attribution annuelle

Gain/perte sur provision

Int r ts attribu s (3%)

Provision au 31.12

Variation annuelle

	2019	2018
	10'685'000	15'199'000
	-3'477'000	-4'399'000
	-383'000	-570'000
	319'000	455'000
	7'144'000	10'685'000
	-3'541'000	-4'514'000

Depuis l'introduction du plan en primaut  des cotisations, une diff rence cumul e de CHF 7'357'000 a  t  r alis e entre le financement et l'attribution des montants de garantie. Ce montant a  t  pris en compte lors de l' tablissement du r sultat des exercices comptables depuis l'ann e 2012.

Provision pour maintien du taux de conversion

La réduction du taux technique induit, en principe, une diminution actuarielle du taux de conversion.

Le Comité de la Caisse avait décidé dès 2013 de constituer une provision d'un montant de 32 millions afin de pouvoir, le moment venu et pour une durée encore à déterminer, maintenir le taux de conversion à son niveau actuel et ainsi empêcher une dépréciation des futures prestations de retraite pour les assurés actifs.

En 2014, le règlement a été modifié prévoyant de constituer une réserve pour tous les assurés éligibles à la retraite, soit les assurés âgés de 58 ans et plus (près de 12% de l'effectif).

Parallèlement à l'entrée en vigueur des modifications de la LCPVAL au 1er janvier 2020, l'organe paritaire a décidé en 2019 de procéder à une baisse progressive des taux de conversion à compter du 01.09.2020. L'expert a ainsi ajusté la provision destinée à financer les coûts des mises à la retraite qui interviendront jusqu'au moment où les taux de conversions auront atteint leur niveau actuariel (soit dès le 31.08.2026).

Provision pour réduction du taux technique

A fin 2016, le Comité de la caisse avait décidé de prévoir une provision pour la réduction du taux technique qui est intervenue au terme de l'exercice en cours. La provision constituée à fin 2018 de CHF 186'733'000.- a ainsi été dissoute.

5.8 Taux de couverture

Taux de couverture initiaux au 01.01.2012 selon les articles 72b et 72a LPP

Selon les dispositions fédérales, les institutions de prévoyance de droit public devaient fixer d'ici au 31.12.2013 les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 (modifications de la LPP du 17 décembre 2010 sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2012).

Conformément à la décision du Comité et avec l'aval du Grand Conseil de l'Etat du Valais (approbation du 12 mars 2014) concernant la constitution d'une réserve de fluctuation de valeur de 200 millions, les degrés de couverture initiaux au 1er janvier 2012 sont établis comme suit:

Engagements et fortune

a)	Engagements envers les actifs	2'038'598'000
b)	Engagements envers les retraités	1'872'652'000
c)	Engagements totaux	3'911'250'000
d)	Fortune (art. 44 OPP2)	2'997'000'000
e)	Degré de couverture selon art. 44 OPP2	76.7%
f)	Découvert selon OPP2	914'250'000

Taux de couverture initiaux

(g)	Fortune (article 72b, al. 3 LPP) sous déduction de la réserve de fluctuation de valeur	2'797'000'000
(g)/(c)	selon article 72a et 72b LPP (dc global)	71.6%
(g-b)/(a)	selon article 72a et 72b LPP (dc des actifs)	45.5%
	Découvert	1'114'250'000

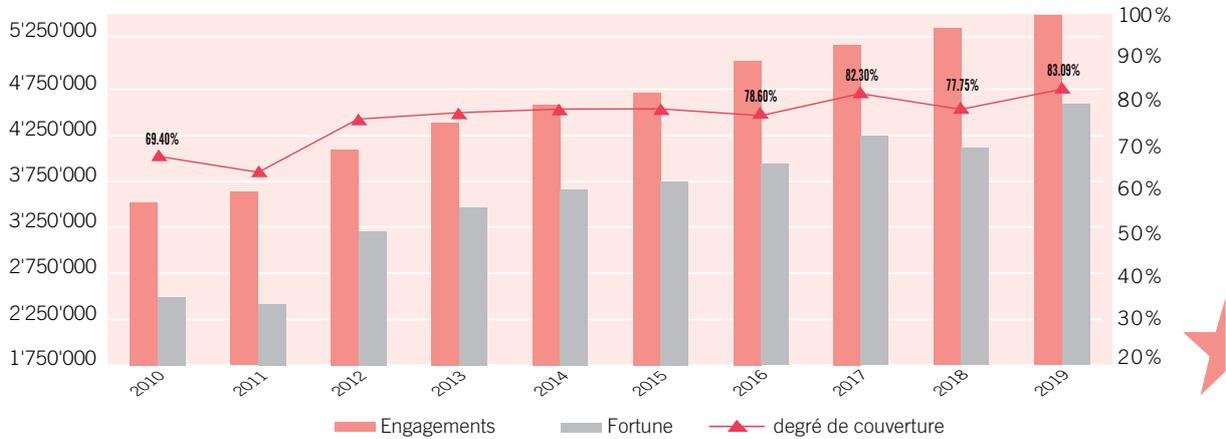
Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 n'est pas à considérer comme un taux de couverture initial. Il est au 1^{er} janvier 2012 de 76.7%.

Lorsqu'un taux de couverture initial au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b, n'est plus atteint, l'institution de prévoyance doit prendre les mesures applicables en cas de découvert telles qu'elles sont prévues aux art. 65c à 65e LPP.

Evolution : fortune, engagements et taux de couverture		
	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Fortune selon art. 44 OPP2	4'609'802'964	4'136'775'005
Fortune selon art. 72b, al. 3 LPP	4'148'002'964	3'920'775'005
Prestations de libre passage des actifs	2'453'820'000	2'365'897'000
Capital épargne des invalides	28'019'000	23'917'000
Réserve mathématique des rentiers	2'824'817'000	2'603'724'000
Provision pour longévité / actifs	22'297'000	14'312'000
Provision pour longévité / rentiers	25'378'000	15'594'000
Provision pour garanties	7'144'000	10'685'000
Provision pour taux de conversion / actifs	186'533'000	99'979'000
Provision pour taux technique / actifs	0	54'338'000
Provision pour taux technique / rentiers	0	132'395'000
Engagements totaux	5'548'008'000	5'320'841'000
Dont engagements pour les actifs	2'697'813'000	2'569'128'000
Dont engagements pour les rentiers	2'850'195'000	2'751'713'000
Taux de couverture		
Taux global selon art. 72a et 72b LPP	74.8%	73.7%
Taux des actifs selon art. 72a et 72b LPP	48.1%	45.5%
Part en répartition autorisée	1'400'005'035	1'400'065'995
Taux global selon art. 44 OPP2	83.1%	77.7%
Découvert selon art. OPP2	938'205'035	1'184'065'995

Selon l'article 7 de la loi régissant les institutions étatiques de prévoyance (LIEP, No 172.5) l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL conformément à l'article 72c LPP.

Evolution du degré de couverture à fin 2018 (selon OPP2)



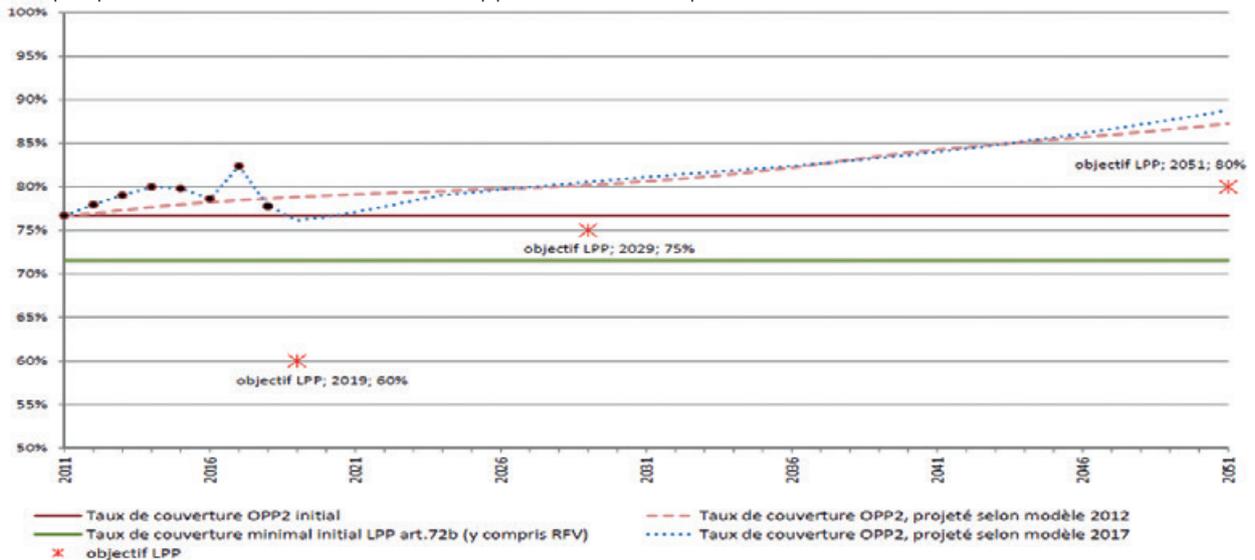
5.9 Plan de financement

Les institutions de prévoyance de corporations de droit public qui, au moment de l'entrée en vigueur de la modification du 17 décembre 2010 de la LPP, ne satisfaisaient pas aux exigences en matière de capitalisation complète et qui bénéficient de la garantie de l'Etat conformément à l'art. 72c peuvent, avec l'accord de l'autorité de surveillance, déroger au principe de la capitalisation complète.

Un plan de financement permettant d'atteindre dans 40 ans le taux de couverture de 80 % doit être soumis tous les 5 ans à l'autorité de surveillance.

Conformément aux exigences légales, le plan de financement – renouvelé en 2018 - figurant ci-après sera soumis courant 2020 à l'autorité de surveillance pour la Caisse fermée de la nouvelle structure CPVAL.

Graphique et commentaire - extrait du rapport 2018 de l'expert.



Le plan de financement, si toutes les hypothèses révisées se réalisent effectivement, montre une légère baisse du taux de couverture OPP2 pour 2019 en raison de taux de conversion insuffisamment financés; par la suite, dès 2020, dès lors que les taux de conversion commenceront à être ajustés, une amélioration lente et régulière du taux de couverture de CPVAL, pour parvenir au 31.12.2051 à un taux de couverture calculé selon OPP2 art.44 de 88.0% environ.

L'objectif de 80 % sera théoriquement atteint en 2043.

Ce plan est basé sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont détaillées ci-dessous.

Principales hypothèses	2013 - 2016	2017 - 2021
Evolution de l'effectif	De 2012 à 2021 : 1.5% De 2021 à 2051 : 1.0%	De 2017 à 2051 : 1.0%
Affiliation	Age moyen 31.5 ans Apport PLP : 23'300 Salaire assuré : 54'600	Age moyen 34 ans Apport PLP : 40'000 Salaire assuré : 47'000
Probabilités de retraite, Invalidité, décès	VZ2005 / VZ 2010 invalidité réduction de 50%	VZ2015 invalidité réduction de 50%
Inflation	1%	1%
Salaires	Jusqu'à 39 ans : +2.2% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0.3%	Jusqu'à 39 ans : +2.0% De 40 à 49 ans : +1.0% Dès 50 ans : +0%
Taux d'intérêts sur compte épargne	3%	2.5%
Taux technique	Modèle 2012 : 3.5% Modèle 2013 : 3.0%	Modèle 2017 : 2.5%
Rendement de la fortune	4%	3.25%
Indexation des rentes	Aucune	Aucune

L'évolution réelle de certains paramètres figure dans la première partie du rapport dans la rubrique « Evolution de l'effectif et autres statistiques ».

■ 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement de placement, adopté par le Comité en 2010 et modifié en 2014, renseigne notamment sur l'organisation, la philosophie et le processus d'investissement de la Caisse, la délégation de compétence à la Commission de placement ainsi que l'allocation stratégique des actifs.

Le règlement immobilier, adopté en 2011 et modifié en 2018, informe sur l'organisation et les processus en matière immobilière et décrit les compétences déléguées par le Comité à la commission immobilière.

Politique de placement

L'allocation stratégique et les marges d'ajustement sont de la compétence du Comité. Les décisions tactiques de placement sont prises par une Commission de quatre membres nommée par le Comité. La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire mais au minimum une fois tous les deux mois. Un rapport trimestriel d'activité est établi à l'attention du Comité de la Caisse.

Si la gestion des actifs de la Caisse est décidée en interne selon les compétences disponibles en accord avec le conseiller financier, les produits dans lesquels la Caisse investit sont majoritairement des placements collectifs, soit sous forme de fonds de placement, soit sous forme de fondations de placement. Il peut arriver que la Caisse confie à des institutions financières externes un mandat de gestion active pour une classe d'actifs particulière. A ce jour, deux mandats ont été confiés, à savoir :

- Un mandat de gestion active en actions suisses
- Un mandat de gestion des liquidités en francs suisses

Allocation stratégique

L'allocation stratégique actuelle est une allocation fondée sur une analyse de congruence Actifs-Passifs effectuée avec l'aide de Pittet Associés SA et du Credit Suisse. Celle-ci revête un caractère ponctuel et doit être revue tous les 3 à 5 ans. La dernière a été réalisée fin 2014 pour une entrée en vigueur en 2015. Elle a été réactualisée en 2017 pour une entrée en vigueur dès le 1er janvier 2018. De nouvelles ALM seront entreprises courant 2020 pour les fortunes des deux futures sous-Caisses de CPVAL.

Les hypothèses de rendement attendu et de risque ont été confirmées. Le niveau de la RFV nécessaire a également pu être déterminé.

Allocations stratégique, effective et marges tactiques

Détail par catégorie de placement	31.12.2019	Effective	Limites OPP2	Stratégie	Marge min.	Marge max.
TOTAL DES PLACEMENTS hors créances à court terme	4'595'054'679	100.00%	100%	100%		
CREANCES	1'714'559'899	37.31%	100%	37%	29%	55%
Liquidités et placements à court terme	205'499'079	4.47%		2%	0%	7%
Prêt auprès de l'Etat du Valais	762'734'400	16.60%		20%	15%	25%
Obligations en CHF	225'332'034	4.90%		5%	5%	15%
Obligations en monnaies étrangères	444'273'900	9.67%		10%	0%	10%
Obligations Convertibles	76'720'486	1.67%		0%	0%	3%
ACTIONS	1'552'313'103	33.78%	50%	33%	20%	40%
Actions suisses	756'310'063	16.46%		16%	10%	20%
Actions étrangères	796'003'040	17.32%		17%	10%	20%
HYPOTHEQUES	4'731'514	0.10%	50%	0%	0%	2%
Hypothèques	4'731'514	0.10%		0%	0%	2%
IMMOBILIER	1'010'132'796	21.98%	30%	23%	8%	38%
Immobilier suisse	772'074'203	16.80%	30%	18%	8%	28%
Placements directs	333'556'942	7.26%		10%	5%	15%
Placements indirects CH	438'517'261	9.54%		8%	5%	13%
Immobilier étranger	238'058'593	5.18%	10%	5%	0%	10%
ALTERNATIFS	313'317'367	6.82%	15%	7%	0%	10%
Placements alternatifs	224'515'092	4.89%		5%	0%	7%
Matières premières	88'802'275	1.93%		2%	0%	3%
Total en monnaies étrangères	1'868'373'386	40.66%	30%	39%	10%	53%

Respect des limites OPP2: Les limites OPP2 sont entièrement respectées, à l'exception du total en monnaies étrangères (40,66 % vs 30 %). Il convient toutefois de relever que, d'une part, ce dépassement est compris dans les marges de l'allocation stratégique et d'autre part que 16 % de l'exposition est couverte contre les risques de change par les

gérants eux-mêmes et permettent ainsi de porter l'exposition globale de CPVAL en monnaies étrangères à environ 24 %.

Respect des marges d'allocation: Les marges d'allocation définies par le Comité sont toutes respectées au 31 décembre 2019.

Mandats de gestion

Le Comité est compétent pour attribuer des mandats de gestion aux banques. Au 31 décembre 2019, les mandats suivants sont exercés par les institutions externes :

- IAM SA, par M. Michel Thétaz
Mandat Actions suisses CHF 138 mios.
- BCVs, par M. Cédric Zufferey
Mandat Liquidités CHF CHF 61 mios.

Dépositaires des titres

Au 31.12.2019, les banques suivantes sont dépositaires des fonds et des titres de la Caisse :

- Banque Cantonale du Valais, Sion
- Credit Suisse, Sion
- UBS SA Lausanne et Zurich
- Raiffeisen Mischabel et Sion
- Lombard Odier Asset Management SA, Genève, résilié en 2019
- Pictet & Cie, Genève, résilié en 2019
- Swiss Life Holding, Zürich, résilié en 2019

Contrôle de performance des fonds et des mandats de gestion

Depuis le 1^{er} janvier 2013, CPVAL a acquis auprès de la société BDI SA un logiciel de placement lui permettant de consolider ses avoirs et de calculer au jour le jour ses performances globales, par classes d'actifs et par titres. Ces performances sont confirmées par le consultant désigné, MBS Capital Advice à Genève ainsi que par l'EPFL via la société Fundo SA à travers sa plateforme de consolidation. Un rapport trimestriel est fourni aux organes directeurs de la Caisse.

6.2 Extension des possibilités de placement

Néant

6.3 Objectif et calcul du risque de fluctuation des valeurs (risques de la stratégie de placement)

Depuis 2014, CPVAL détermine le niveau-cible de sa réserve de fluctuation de valeur sur la base d'une analyse de congruence Actifs – Passifs (ALM). Cette analyse se renouvelle tous les trois ans. Pour la calculer, elle a tenu compte du profil de risque de la politique de gestion de CPVAL avec comme objectif de neutraliser les risques de marché spécifiques à cette allocation des actifs. Le niveau-cible a été fixé à 18% de la fortune. Cela représente un montant de CHF 827 mios, ceci pour un risque majeur de fluctuations négatives de valeur se réalisant en moyenne chaque 20 ans et se traduisant par des baisses se prolongeant sur plusieurs années avec un degré de probabilité de 97,5% (déviations de deux écarts-type par rapport à la moyenne de performance).

L'attribution et la dissolution de cette réserve est de la compétence du Comité qui se base sur le règlement de financement et d'utilisation des excédents et sur les calculs effectués par l'expert pour en décider.

A fin 2019, suite à une constitution complémentaire de la RFV, celle-ci est constituée à hauteur de 56% de son objectif (29% à fin 2018).

Evolution de la RFV, en mios de CHF

	2019	2018
Etat de la RFV au 1 ^{er} janvier	216	418
Dissolution lors de l'exercice	246	-202
Etat de la RFV au 31 décembre	462	216

Valeur cible de la RFV

	31.12.19	31.12.18
En %		
Objectif	18%	18%
Niveau de la RFV	10.0%	5.2%
RFV manquante	8.0%	12.8%
En mios de CHF		
Objectif	827	743
Niveau de la RFV	461	216
RFV manquante	365	527

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placement	31.12.2019		31.12.2018	
PLACEMENTS hors créances à court terme	4'595'054'679	100.00%	4'126'525'783	100.00%
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS A COURT TERME	205'499'079	4.47%	197'397'012	4.78%
CRÉANCE AUPRÈS DE L'ETAT DU VALAIS	762'734'400	16.60%	776'882'350	18.83%
OBLIGATIONS ET AUTRES CRÉANCES	746'326'420	16.24%	668'134'376	16.19%
Obligations et autres créances de débiteurs en CHF	225'332'034	4.90%	219'679'873	5.32%
Placements directs	95'202'828		93'942'401	
Placements indirects	130'129'206		125'737'472	
Obligations et autres créances en monnaies étrangères	520'994'386	11.34%	448'454'503	10.87%
Placements indirects	444'273'900		379'269'588	
Placements indirects convertibles	76'720'486		69'184'915	
ACTIONS ET TITRES ANALOGUES	1'552'313'103	33.78%	1'270'896'233	30.80%
Actions de sociétés suisses et titres analogues	756'310'063	16.46%	626'349'974	15.18%
Placements directs	176'694'202		144'090'378	
Placements indirects	579'615'861		482'259'596	
Actions de sociétés étrangères et titres analogues	796'003'040	17.32%	644'546'259	15.62%
Placements indirects	796'003'040		644'546'259	
HYPOTHÈQUES	4'731'514	0.10%	4'801'514	0.12%
IMMOBILIER	1'010'132'796	21.98%	937'492'896	22.72%
Placements directs	277'794'370		261'441'699	
Placements directs Copropriétés	55'762'572		60'413'422	
Placements indirects CH	438'517'261		398'052'923	
Placements indirects étrangers	238'058'593		217'584'852	
PLACEMENTS ALTERNATIFS	313'317'367	6.82%	270'921'402	6.57%
Placements Matières premières	88'802'275		76'917'708	
Placements Alternatifs indirects	224'515'092		194'003'694	

Détails et résultats des immeubles de la caisse

Immeubles		Valeur au 31.12.2019	Valeur au 31.12.2018	Rdt	Poids 2019
Sandmatte	Brig	33'240'000	34'000'000	1.96%	9.97%
Apollo	Brig	27'590'000	27'450'000	5.67%	8.27%
UBS Brig	Brig	8'680'000	8'600'000	6.26%	2.60%
Du Rhône	Naters	15'400'000	17'350'000	-7.37%	4.62%
Visp	Visp	1'098'855	891'435	-7.13%	0.33%
Platanes	Sierre	18'400'000	20'800'000	-8.88%	5.52%
Champsec	Sion	20'120'000	19'450'000	8.25%	6.03%
Les Bouleaux	Sion	450'000	450'000	-0.05%	0.13%
Ste-Marguerite	Sion	14'610'000	14'050'000	8.16%	4.38%
La Planta	Sion	13'310'000	12'500'000	12.34%	3.99%
Potences	Sion	13'000'000	12'850'000	5.50%	3.90%
Sous-le-Scex	Sion	11'380'000	11'300'000	5.08%	3.41%
Beaumont	Sion	4'740'000	4'700'000	6.90%	1.42%
Minotiers P	Sion	8'077'008	7'501'355	2.79%	2.42%
Abri Médiathèque P	Sion	7'258'980	5'439'472	1.42%	2.18%
Tango P	Sion	17'275'082	15'182'943	0.12%	5.18%
Roches Brunes P	Sion	11'474'443	5'776'494	-0.60%	3.44%
Topaze	Sion	8'310'000	11'380'763	-26.66%	2.49%
La Bohême	Martigny	12'410'000	12'150'000	6.30%	3.72%
UBS Martigny	Martigny	9'350'000	8'750'000	12.27%	2.80%
Garma	Martigny	8'650'000	9'200'000	3.16%	2.59%
Le Saphir	Fully	5'270'000	5'350'000	2.79%	1.58%
Château	Monthey	7'700'000	7'700'000	3.91%	2.31%
TOTAL PROPRIÉTÉS		277'794'368	272'822'462	1.90%	83.28%
ICC 5.25%	Genève	19'929'000	19'988'850	3.58%	5.97%
Métropole 2%	Lausanne	4'828'400	4'899'400	2.68%	1.45%
Terrasse 29.5%	Sierre	5'177'250	5'177'250	5.37%	1.55%
La Croisée 100%	Sion	3'320'000	2'750'000	27.65%	1.00%
Galeries Sédunoises 100%	Sion	900'000	900'000	3.73%	0.27%
Trollietta 33.3%	Monthey	19'360'000	24'450'000	-17.77%	5.80%
Plantaud P	Monthey	2'247'922	2'247'922	0.00%	0.67%
TOTAL COPROPRIÉTÉS		55'762'572	60'413'422	-4.02%	16.72%
TOTAUX		333'556'940	333'235'884	0.91%	100.00%

Les rendements obtenus tiennent compte de la nouvelle estimation effectuée en 2019. Par ailleurs, ils tiennent également compte des projets de construction en cours (ci-dessus mentionnés avec un P pour CHF 47 mios, soit 14% du parc).

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Néant

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending*

(*) prêt de titres

Néant

6.7 Explications du résultat net des placements

en CHF

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat brut des placements	492'378'482	-132'838'469
Résultat brut sur liquidités et placements à terme	-2'095'563	2'494'969
Revenus des comptes bancaires	3	1'174
Revenus des comptes à termes	8'718	19'566
Gains de change	0	4'862'169
Pertes de change	-1'740'969	-1'861'564
Intérêts négatifs	-592'183	-526'123
Produits - Intérêts PLP de retard	1'250	2'250
Charges - Intérêts PLP de retard	-89'745	-84'982
Produits extraordinaires	317'363	82'479
Résultat brut sur obligations et autres créances de débiteurs suisses	17'802'138	-6'113'487
Revenus des titres	2'976'000	3'238'858
Produits des ventes réalisées	0	264'337
Pertes des ventes réalisées	-1'441'535	-3'557'537
Plus-values non réalisées	16'370'528	527'921
Moins-values non réalisées	-102'855	-6'587'066
Résultat brut sur prêt à l'employeur	23'306'471	23'730'909
Résultat brut sur obligations en monnaies étrangères	35'891'698	-26'194'141
Revenus des titres	7'102'391	15'735'762
Produits des ventes réalisées	4'319'064	940'062
Pertes des ventes réalisées	0	-3'800'439
Plus-values non réalisées	26'691'868	0
Moins-values non réalisées	-912'568	-38'492'814
Gains de change	90'232	2'440'714
Pertes de change	-1'399'289	-3'017'426
Résultat brut sur actions suisses	182'418'235	-56'004'498
Revenus des titres	11'295'138	11'741'608
Produits des ventes réalisées	14'614'978	0
Pertes des ventes réalisées	-34'974	-1'593'277
Plus-values non réalisées	156'588'026	6'269'260
Moins-values non réalisées	-44'933	-72'422'089
Résultat brut sur actions étrangères	147'950'517	-79'521'950
Revenus des titres	7'136'839	5'791'597
Produits des ventes réalisées	1'829'933	6'537'806
Pertes des ventes réalisées	-339'560	-15'584'601
Plus-values non réalisées	142'015'512	467'220
Moins-values non réalisées	0	-71'879'602
Gains de change	0	3'541'708
Pertes de change	-2'692'207	-8'396'078

en CHF

	31.12.2019	31.12.2018
Résultat brut sur immeubles et fonds immobiliers suisses	53'203'535	19'564'075
Revenus	24'185'811	22'468'975
Produits des ventes réalisées	154'410	0
Pertes des ventes réalisées	0	-6'940
Plus-values non réalisées	42'344'927	9'521'735
Moins-values non réalisées	-13'481'613	-12'419'695
Résultat brut sur hypothèques	80'598	-284'063
Résultat brut sur fonds immobiliers étrangers	17'797'998	2'195'018
Revenus	7'674'695	7'491'576
Produits des ventes réalisées	5'981	256'631
Pertes des ventes réalisées	-96'805	-3'007'869
Gains de change	0	330'646
Pertes de change	-2'817'535	-2'149'489
Plus-values non réalisées	13'222'491	4'588'456
Moins-values non réalisées	-190'829	-5'314'933
Résultat brut sur placements non traditionnels	8'601'882	-855'111
Revenus des titres	2'853'637	1'640'043
Produits des ventes réalisées	647'542	852'486
Pertes des ventes réalisées	-162'502	-334'754
Plus-values non réalisées	5'553'759	1'315'927
Moins-values non réalisées	-150'629	-4'363'524
Gains de change	0	35'987
Pertes de change	-139'925	-1'276
Résultat brut sur matières premières	7'420'973	-1'185'019
Revenus des titres	750'935	744'548
Produits des ventes réalisées	1'536'956	122'388
Perte des ventes réalisées	0	-3'698'021
Plus-values non réalisées	5'787'719	0
Moins-values non réalisées	0	-7'718'522
Gains de change	0	0
Pertes de change	-654'637	-1'300'583
Résultat net des placements	475'015'316	-149'703'982
Résultat brut des placements	492'378'482	-132'838'469
Frais de gestion de placements	-7'137'225	-7'798'014
Frais de gestion de placements TER	-10'225'941	-9'067'499

6.8 Placements auprès de l'employeur

L'Etat du Valais a conclu avec CPVAL un contrat de prêt sur 40 ans pour un montant total de CHF 310 millions valable dès le 1er janvier 2010 (première phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers. Ce taux correspond à 3,0% en 2019.

L'Etat du Valais a également conclu avec CPVAL un deuxième contrat de prêt remboursable par amortissement linéaire sur 40 ans pour un montant total de CHF 565,9 millions valable dès le 1er janvier 2012 (deuxième phase de la capitalisation complémentaire selon la LIEP) rémunéré au taux technique valant pour les rentiers à 3%. Le montant de l'amortissement annuel est de CHF 14'147'950.-. Le solde de ces prêts se monte à CHF 762'734'400.- au 31 décembre 2019.

6.9 Frais d'administration de la fortune

	CHF	
Placements transparents*	4'594'909'255	100.00%
Placements non transparents* - art 48a al 3 OPP2 (selon détail ci-dessous)	145'424	0.00%
Total des placements	4'595'054'679	100.00%

* Transparent signifie que l'investisseur peut avoir accès aux frais liés au placement

Taux de transparence en matière de frais 100.00%

PLACEMENTS COLLECTIFS DONT LES FRAIS NE SONT PAS CONNUS (NON TRANSPARENTS)

Produit et No de valeur	No Valeur	Parts	Valeur 31.12.19
MAN Absolute Return Strategies		288	145'424.00
TOTAL			145 424.00

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE

	2019
Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	4'158'533
Retours de frais	-581'988
Frais de gestion des immeubles*	515'943
Somme des frais calculés sur la base du TER des placements transparents	10'225'941
Total des frais de gestion de fortune comptabilisés	14'318'429
en % des placements transparents	0.312%
en % des placements transparents sans le prêt à l'Etat du Valais	0.374%

* Ce poste comprend tous les honoraires de régie

* TER : Commission de gestion, de performance, de dépôt, frais d'administration, d'analyse et de service, TVA

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE COMPTABILISÉS DIRECTEMENT

	2019
Charges de mandat	715'730
Management fees	3'176'222
Frais bancaires	2'781
Courtages	263'800

FRAIS DE GESTION DES RÉGIES IMMOBILIÈRES

Frais de gestion des régies immobilières	515'943
--	---------

SOMME DES FRAIS CALCULÉS SUR LA BASE DU TER POUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS

Actions suisses	1'462'932
Actions étrangères	497'075
Obligations suisses	329'948
Obligations convertibles	501'382
Obligations en monnaies étrangères	466'081
Immobilier suisse	2'229'458
Fonds Mixte	23'929
Immobilier étranger	2'270'049
Matières premières	750'935
Placements alternatifs	1'694'152

FRAIS DE GESTION DE FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE D'EXPLOITATION

14'900'417

./. Rétrocessions

581'988

6.10 Exercice des droits de vote

En conformité avec les exigences Minder, CPVAL a exercé ses droits de vote lors des assemblées générales des sociétés anonymes cotées en Suisse qu'elle possède dans son portefeuille, et ceci dans l'intérêt de ses assurés pour assurer de manière durable la prospérité de l'institution de prévoyance.

Depuis plusieurs années CPVAL le fait au travers de la fondation ETHOS. Les positions de vote exprimées par CPVAL lors des assemblées générales des titres suisses détenus en direct dans le portefeuille de la Caisse figurent sur le site www.cpvall.ch sous l'onglet CPVAL/Fortune/Droits de vote.

■ 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

ACTIF

7.1 Créances à court terme et compte de régularisation actif

Créances à court terme

- Impôt anticipé à récupérer
- Créances contre les employeurs
- Créances contre les rentiers et autres

Actifs transitoires

- Immeubles
- Administration
- Placements (intérêts courus)

PASSIF

7.2 Autres dettes

- Créanciers - Administration
- Créanciers - Immeubles
- Créance du Fonds de Garantie
- Créanciers divers de prévoyance
- Créanciers charges sociales
- Provision pour affaires juridiques

7.3 Compte de régularisation passif

- Charges à payer - Immeubles & Admin.
- Charges à payer - Placements
- Produits perçus d'avance – Immeubles

COMPTE D'EXPLOITATION

7.4 Cotisations et apports ordinaires et autres

- Cotisations complémentaires de l'employeur
- Cotisations de renforcement ¹⁾
- Pont AVS – participation au financement ²⁾
- Cotisations d'assainissement des institutions affiliées
- Participation aux frais administratifs
- Achat capital épargne par employeur

Primes uniques et rachats

- Achats à l'admission
- Financement retraite anticipée
- Recettes diverses & remboursement avances AI

	31.12.2019	31.12.2018
Créances à court terme	30'162'891.44	24'110'364.88
– Impôt anticipé à récupérer	15'911'397.99	14'394'683.43
– Créances contre les employeurs	13'989'865.35	9'339'335.10
– Créances contre les rentiers et autres	261'628.10	376'346.35
Actifs transitoires	2'338'057.82	1'578'325.54
– Immeubles	1'123'636.10	810'124.38
– Administration	0.00	0.00
– Placements (intérêts courus)	1'214'421.72	768'201.16
Autres dettes	1'390'960.75	1'488'669.25
– Créanciers - Administration	0.00	0.00
– Créanciers - Immeubles	0.00	0.00
– Créance du Fonds de Garantie	868'636.45	731'246.65
– Créanciers divers de prévoyance	0.00	269'120.15
– Créanciers charges sociales	-8'042.70	-6'889.55
– Provision pour affaires juridiques	530'367.00	495'192.00
Compte de régularisation passif	3'560'013.61	3'341'650.90
– Charges à payer - Immeubles & Admin.	2'395'740.68	1'958'939.13
– Charges à payer - Placements	942'325.43	811'174.42
– Produits perçus d'avance – Immeubles	221'947.50	571'537.35
Cotisations et apports ordinaires et autres	14'157'500.50	13'726'969.46
Cotisations complémentaires de l'employeur		
– Cotisations de renforcement ¹⁾	3'204'034.65	3'127'768.95
– Pont AVS – participation au financement ²⁾	8'039'296.80	7'757'325.00
– Cotisations d'assainissement des institutions affiliées	2'799'283.40	2'722'473.40
– Participation aux frais administratifs	106'175.55	110'259.85
– Achat capital épargne par employeur	8'710.10	9'142.26
Primes uniques et rachats	11'217'042.56	9'444'141.15
– Achats à l'admission	8'193'174.40	7'460'058.50
– Financement retraite anticipée	2'974'473.10	1'951'263.75
– Recettes diverses & remboursement avances AI	49'395.06	32'818.90

¹⁾ Depuis 2012, les employeurs paient une cotisation de renforcement de 0,4 % des traitements assurés pour l'amélioration du degré de couverture.

²⁾ Le refinancement intégral a posteriori de la rente-pont AVS (rente temporaire) est entré en vigueur au 1^{er} décembre 2002. Dès le 1^{er} janvier 2007, cette prestation est remboursable par l'assuré à raison de 50 % et par l'employeur à raison de 50 % également. Le remboursement de l'assuré est réalisé par une retenue viagère opérée sur la rente de retraite. La part de l'employeur fait l'objet d'une facturation au terme de l'exercice annuel.

7.5 Rentes – adaptation au renchérissement

Selon l'article 36 du règlement de base de la Caisse, l'adaptation des rentes est de la compétence du Comité. Celui-ci, pour décider, se base sur la situation financière de la Caisse. Afin d'assurer l'évolution positive du degré de couverture comme exigé par les dispositions fédérales, CPVAL se doit en outre de constituer dès que le rendement le permet certaines réserves destinées à éviter de futures mesures d'assainissement. Pour ces raisons, considérant l'absence de renchérissement et les difficultés liées à l'amélioration du degré de couverture, le Comité a décidé de maintenir les rentes à leur niveau actuel.

7.6 Autres prestations réglementaires

- Rentes d'enfants
- Pont AVS
- Autres prestations de prévoyance

	31.12.2019	31.12.2018
	19'759'731.95	18'872'519.65
	1'812'235.15	1'737'695.50
	16'279'632.85	15'685'403.70
	1'667'863.95	1'449'420.45

Sous rubrique « Autres prestations de prévoyance » figure la libération du service des primes pour les assurés au bénéfice d'une rente d'invalidité selon le règlement en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012.

7.7 Versements anticipés

- Versements anticipés propriété du logement
- Versements anticipés suite au divorce

	31.12.2019	31.12.2018
	10'126'094.70	8'206'304.30
	5'938'548.00	4'812'149.35
	4'187'546.70	3'394'154.95

7.8 Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance

Constitution/Dissolution de capitaux de prévoyance

	31.12.2019	31.12.2018	Différence
Actifs et invalides	2'481'839'000	2'389'814'000	+92'025'000
Rentiers	2'824'817'000	2'603'724'000	+221'093'000
Provision pour adaptation longévité	47'675'000	29'906'000	+17'769'000
Provision pour maintien du taux de conversion	186'533'000	99'979'000	+86'554'000
Provision « Garantie changement Primauté »	7'144'000	10'685'000	-3'541'000
Provision pour abaissement du taux technique	0	186'733'000	-186'733'000
Libération de primes ¹⁾	-1'667'864		-1'667'864
Apport PLP p/augmentation rente ²⁾	-351'457		-351'457
Evolution des engagements			+225'147'679

¹⁾ Les montants relatifs à la libération du service des primes sont inclus dans le capital épargne des assurés actifs et invalides. Ils ont cependant déjà été pris en compte dans les charges de l'exercice et doivent être déduits des coûts liés à l'évolution du capital épargne.

²⁾ Pour un conjoint divorcé, la valeur mathématique de la rente est directement financée par l'apport du capital de prévoyance cédé dans le cadre de la procédure de divorce.

	31.12.2019	31.12.2018
7.9 Frais d'administration	2'815'097.92	2'473'916.72
Coûts de l'administration générale		
– Traitements, Comité, formation, représentation	1'594'740.85	1'560'439.01
– Loyers	107'406.50	107'191.95
– Changement système informatique	491'052.85	265'707.05
– Frais informatiques	163'940.95	128'693.55
– Divers	151'629.02	188'998.01
	2'508'770.17	2'251'029.57
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle		
– Organe de révision	59'235.00	59'115.00
– Expert en prévoyance professionnelle	226'896.95	144'027.20
	286'131.95	203'142.20
Emoluments autorité de surveillance	20'195.80	19'744.95
Frais d'administration par assuré	153.00	138.00

■ 8. Autorité de surveillance

Les comptes 2018 ainsi que les documents requis ont été transmis à l'Autorité de Surveillance des fondations et des institutions de prévoyance de Suisse occidentale (ASSO) en date du 26 juin 2019. Dans sa correspondance du 13 septembre 2019, celle-ci a émis le commentaire suivant à leur sujet:

« Nous n'avons pas de commentaire à formuler au sujet des comptes, excepté la remarque de forme suivante: pour répondre au canevas de la norme Swiss GAAP RPC26, vous voudrez bien dorénavant mentionner le type d'agrément de vos gestionnaires de fortune. »

Concernant la réforme au 1^{er} janvier 2020, l'Autorité de Surveillance demande à CPVAL de lui transmettre tous les règlements relatifs aux deux nouvelles entités ainsi que les bilans d'ouverture et rapport de l'expert. Pour la Caisse fermée, un nouveau plan de financement selon art 72a LPP devra être établi.

■ 9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/Explication des mesures prises (art 44 OPP2)

Au 31 décembre 2019, la Caisse ne présente pas de découvert (voir chiffre 5).

9.2 Liquidation partielle

Néant

9.3 Mise en gage d'actifs

Les actifs de la Caisse font l'objet d'un nantissement de titres pour CHF 70 millions à la date de l'établissement du bilan en faveur de la BCVs. Ce nantissement n'est à cette date pas utilisé.

Les actifs de la Caisse font également l'objet d'un crédit lombard de CHF 16 millions auprès du Crédit Suisse. Ce crédit est sans objet au 31 décembre 2019.

9.4 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

9.5 Procédures judiciaires en cours

Procédure civile devant la Cour d'appel de Chambéry

Dans l'affaire qui oppose la Caisse à l'ancien Président de la CRPE, Ignace Rey, la Cour d'appel de Chambéry a condamné ce dernier à verser à CPVAL un montant d'environ EUR 700'000.- + intérêts de retard. Tenant compte des délais de recours encore pendants, cette affaire devrait trouver son épilogue en 2020.

■ 10. Evénements postérieurs à la date du bilan

CPVAL va poursuivre l'implémentation de la réforme structurelle dans ses divers logiciels. Les aspects organisationnels de conduite ont été prioritairement mis en place et les règlements de prévoyance des deux caisses de prévoyance fermée et ouverte approuvés et envoyés à l'Autorité de Surveillance. Il s'agira ensuite dès le bouclage 2019 terminé, de préparer la scission de la fortune en deux portefeuilles distincts ainsi que la répartition des assurés dans les deux Caisses respectives.

Les modalités des baisses des taux de conversion ont été définies et entreront en vigueur à partir de septembre 2020.

Les modalités relatives aux divers versements des employeurs pour d'une part assurer un degré de couverture à 100% de la Caisse fermée, financer les mesures de compensation liées aux baisses des taux de conversion et la RFV dans la Caisse ouverte seront discutées en collaboration avec l'Etat du Valais dans le courant du Q1/2020.

Depuis fin février, une pandémie de type COVID-19 a contraint les autorités politiques à devoir prendre des mesures restrictives en matière d'hygiène non sans influence majeure sur le développement de nos économies de marché. Même s'il est impossible de prévoir ce que cette année va nous réserver en terme de résultat financier, les performances à fin mars souffrent suite à la panique des marchés. Avec un résultat estimatif à -8,6%, CPVAL réalise un résultat encore bien positif sur deux ans (+1,9% par année).

EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

CPVAL - CAISSE DE PENSIONS DE L'ETAT DU VALAIS

Les développements effectués dans le présent rapport d'expertise nous permettent, en notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle, d'attester que :

- La Caisse présente un déficit technique au 31.12.2019. A cette date, en vertu de l'article 52e de la LPP, la fortune de la Caisse ne couvre pas intégralement ses engagements réglementaires;
- Le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 83.1%;
- Selon les bases techniques et le taux technique utilisé par la Caisse, et en application du règlement de provisions entériné par le Conseil de fondation, la Caisse présente un déficit technique de CHF 1'400'005'000.—;
- En vertu de l'article 72c LPP, la garantie de l'Etat du Valais est active pour le montant du déficit, soit CHF 1'400'005'000.— toutefois le risque au 31.12.2019 est limité à CHF 938'205'000.— compte tenu de l'existence d'une réserve pour fluctuation de valeurs de CHF 461'800'000.—;
- La Caisse finance par une provision de CHF 186'533'000.— le maintien temporaire des taux de conversion réglementaires non-actuariels ;
- Les bases actuarielles VZ 2015 (2012) utilisées par la Caisse sont adéquates ;
- Le taux technique appliqué par la Caisse de 2.5% est au dessus du taux maximum de 1.83% de la DTA4. Toutefois, ce taux technique est adéquat compte tenu des spécificités de la Caisse, de sa situation financière et de son historique, et grâce à la capitalisation au 1^{er} janvier 2020 par l'Etat du Valais sous forme de prêt ;
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- En considérant le degré de couverture des engagements envers les rentiers de 100%, le degré de couverture pour les assurés actifs s'élève à 48.1% ;
- En considérant la fortune nette de la réserve pour fluctuation de valeurs (soit CHF 4'609'800'000.— ./ CHF 461'800'000.—), le degré de couverture atteint 74.8%;
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;



- La réforme structurelle de la Caisse entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020. L'effectif de la Caisse est scindé en deux et des plans de prévoyance spécifiques, CPF et CPO (Caisse de Pension Fermée et Caisse de Pension Ouverte), seront appliqués ;
- Le bilan d'ouverture de CPVAL au 1^{er} janvier 2020 sera établi compte tenu d'un degré de couverture de 100% pour la CPF et de 115% pour la CPO.

Nous remercions le Comité pour la confiance accordée et restons à sa disposition pour toutes questions ou remarques.

Lausanne, le 24 avril 2020

Prevanto SA

Michèle Mottu Stella
Experte agréée LPP

Simon Jacquier
Expert agréé LPP

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
Sion

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

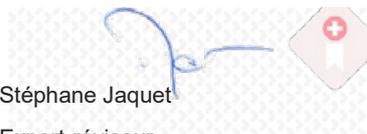
- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un degré de couverture de 83.1 % calculé selon l'art 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture global initial de 76.7 % et au taux de couverture global annuel minimum de 76.1% défini dans le plan de financement approuvé par l'Autorité de surveillance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA


Stéphane Jaquet
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Cédric Jacquemet
Expert-réviseur

Sion, le 15 avril 2020

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

